



Rapport annuel 2022 – Voir le positif

Chère lectrice, cher lecteur,

Nous vous souhaitons la bienvenue dans notre rapport annuel que nous avons le plaisir de vous présenter dans sa version électronique complète.

Quelle année mouvementée nous avons vécue! Le monde, l'Europe et la Suisse ont été confrontés à une succession de crises, réelles ou supposées. Plaçons-nous maintenant à l'échelle de la Previs:

le présent document est destiné à vous rendre compte du déroulement de l'exercice 2022, sans pour autant perdre de vue le contexte. Nous compléterons cette rétrospective et ces perspectives par des considérations positives pour l'avenir.

En 2023, l'Assemblée des délégué-e-s sera pour la seconde fois organisée au moyen d'une plateforme de vote numérique. Une élection est prévue à cette occasion pour pourvoir deux sièges au Conseil de fondation. Si vous avez des questions sur le présent rapport annuel, sachez que vous ne pourrez pas les poser sur la plateforme numérique. N'hésitez cependant pas à vous adresser au directeur ([stefan.muri\(at\)previs.ch](mailto:stefan.muri(at)previs.ch)) pour obtenir des réponses.

Nous vous souhaitons une agréable lecture. Nous attirons votre attention sur le fait que les données publiées correspondent uniquement à des valeurs consolidées à l'échelle de la fondation. Les informations détaillées sur chacune des caisses de prévoyance sont résumées dans des fiches techniques séparées disponibles dans le rapport numérique, sous la rubrique «Caisses de prévoyance» (caisses de prévoyance Service Public, Comunitas, Stratégie 30 et Retraités). Les caisses de prévoyance Employeurs obtiendront ces informations par l'intermédiaire de leur commission de prévoyance.

Previs Prévoyance

Chiffres clés

Degré de couverture, évolution des frais d'administration et du rendement

Degré de couverture des caisses de prévoyance	2022	2021	2020	2019	2018
< 90.0%	0	0	0	0	0
90.0% - 94.9%	0	0	0	0	0
95.0% - 99.9%	1	0	1	1	8
100.0% - 109.9%	11	2	7	7	5
110.0% - 119.9%	5	7	6	8	0
120.0% - 130.0%	0	8	3	0	0

Evolution des frais d'administration et du rendement	2022	2021	2020	2019	2018
Frais d'administration par destinataire en CHF (personnes actives et rentiers/ères)	234	235	235	232	238
Rendement total	-7.03%	7.21%	4.11%	9.72%	-3.01%

Le rendement global correspond au résultat consolidé de toutes les stratégies de placement (fortune globale).

	2022	2021
Somme du bilan	6'267'818'267	6'695'668'809
Placements	6'177'185'897	6'610'517'106

	2022	2021
Frais d'administration	10'252'062	10'051'454
Frais d'administration par assuré-e actif	304	304
Frais d'administration par destinataire (personnes actives et rentiers/ères)	234	235

	2022	2021
Rendement de la stratégie: Stratégie 20	-5.88%	4.56%
Rendement de la stratégie: Stratégie 30	-6.96%	7.23%
Rendement de la stratégie: Stratégie 40	-8.94%	8.54%
Rendement de la stratégie: Stratégie 50	n.c.	n.c.

	2022	2021
% des frais de gestion de fortune de la fortune de placement	0.48%	0.43%

	2022	2021
Nombre de caisses de prévoyance	17	17
Nombre d'employeurs/euses	1'245	1'253
Nombre d'assurés-e-s	33'676	33'070
Nombre de rentiers/ères	10'047	9'745

Bilan

Actifs	2022 CHF	2021 CHF
Liquidités et placements sur les marchés monétaires	82'029'019	73'204'244
Placements de fortune	6'177'185'897	6'610'517'106
Placements immatériels	1	42'601
Placements matériels	0	881'550
Créances de prévoyance	7'406'713	6'901'770
Créances diverses	272'399	279'443
Placements de fortune	6'266'894'029	6'691'826'715
Compte de régularisation actif	924'238	914'568
Actifs provenant des contrats d'assurance	0	2'927'527
ACTIFS	6'267'818'267	6'695'668'809

Passifs	2022 CHF	2021 CHF
Prestations de libre passage et rentes	136'017'560	124'847'076
Dettes générales	3'430'528	2'550'254
Dettes	139'448'087	127'397'330
Compte de régularisation passif	921'863	1'135'741
Réserves de cotisations des employeurs	13'137'746	11'869'628
Capital de prévoyance assuré-e-s actifs	3'514'256'281	3'425'211'514
Capital de prévoyance rentiers/ères	2'491'363'347	2'466'482'822
Provisions techniques	38'261'585	59'720'975
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	6'043'881'213	5'951'415'311
Réserve de fluctuations de valeurs au 1.1.	597'258'055	314'074'411
Constitution (+) / Dissolution (-) des réserves de fluctuation de valeurs	-517'368'580	283'183'643
Réserve de fluctuation de valeurs de caisses de prévoyance	79'889'474	597'258'055
Fonds libres au 1.1.	6'591'744	1'537'939

Passifs	2022 CHF	2021 CHF
Constitution (+) / dissolution (-) fonds libres	-6'591'744	5'053'804
Fonds libres	0	6'591'744
Découvert au 1.1.	0	-4'234'508
Apports en cas de reprise d'effectifs d'assuré-e-s (refinancement/financement ultérieur)	6'135'534	0
Constitution (-) / dissolution (+) découvert	-15'596'651	4'234'508
Découvert de couverture de caisses de prévoyance	-9'461'117	0
Capital de la fondation	1'000	1'000
PASSIFS	6'267'818'267	6'695'668'809

Compte d'exploitation

	2022 CHF	2021 CHF
Cotisations des salarié-e-s	117'937'288	114'690'407
Cotisations des employeurs/euses	153'629'344	149'642'806
Prélèvement sur la réserve de cotisations des employeurs pour le financement par subventions	-4'316'351	-1'500'624
Cotisations et apports ordinaires et autres	267'250'280	262'832'590
Primes uniques et rachats	25'817'878	24'998'130
Apports dans la réserve de cotisations des employeurs (affiliations existantes)	5'569'975	3'650'685
Subsides du fonds de garantie	2'383'976	2'491'789
Cotisations de tiers	33'771'829	31'140'604
Prestations de libre passage	342'609'632	315'843'432
Apports en cas de reprise d'effectifs d'assuré-e-s	40'796'968	120'951'128
Remboursement de versements anticipés pour l'EPL / divorce	14'109'997	15'582'845
Prestations d'entrée	397'516'597	452'377'404
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	698'538'706	746'350'598

	2022 CHF	2021 CHF
Rentes	-149'405'586	-145'892'306
Rentes de survivants	-16'704'242	-16'349'157
Rentes d'invalidité	-12'780'162	-11'631'279
Prestations en capital à la retraite	-74'069'435	-83'857'653
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	-15'381'994	-12'572'078
Prestation réglementaires	-268'341'419	-270'302'473
Prestations de libre passage en cas de sortie	-345'218'553	-276'506'097
Versements anticipés pour l'EPL / divorce	-12'556'225	-10'483'889
Prestations en cas de sortie / transfert d'effectifs d'assuré-e-s	-38'400'143	-60'850'039
Prestations de sortie	-396'174'920	-347'840'025
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-664'516'339	-618'142'497
Dissolution (+) / Constitution (-) de capitaux de prévoyance assuré-e-s actifs	-44'433'308	-113'157'260
Dissolution (+) / Constitution (-) de capitaux de prévoyance rentier-ère-s	-24'223'414	-61'911'042
Dissolution (+) / Constitution (-) de provisions techniques	21'459'390	14'433'733
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques	-47'197'332	-160'634'569
Dissolution (+) / Constitution (-) de réserves de cotisations	-1'196'858	-2'003'761
Dissolution / constitution de fonds libres et de réserves de cotisations des employeurs	-1'196'858	-2'003'761
Charges (-) / Produit (+) de liquidation partielle	-32'195	-3'361'013
Intérêts du capital d'épargne assuré-e-s actifs	-44'540'730	-68'434'583
Intérêts du capital d'épargne rentier-ère-s invalides	-1'041'935	-1'417'422
Intérêts du capital d'épargne	-45'582'665	-69'852'005
Compensation supplémentaire	0	-26'704'954
Financement complémentaire de la caisse de prévoyance Retraités	-5'654'072	0
Produit de prestations d'assurance	25'570'244	18'917'500
Excédents issus des assurances	-5'363'367	-5'222'473
Prime de risque (PKRück)	-18'224'040	-17'779'110
Prime de frais (PKRück)	-2'013'346	-1'964'192

	2022 CHF	2021 CHF
Cotisations au fonds de garantie	-1'514'523	-1'480'730
Charges d'assurance	-21'751'909	-21'224'032
Résultat net de l'activité d'assurance	-67'185'787	-141'877'207
Gains sur les placements de fortune	116'545'601	500'074'827
Pertes sur les placements de fortune	-553'149'333	-31'252'646
Intérêts PLP, EPL, divorce	-669'011	-710'179
Intérêts des réserves de cotisations des employeurs	-71'260	-48'065
Frais d'administration des placements de fortune	-29'662'890	-28'511'916
Résultat net des placements de fortune	-467'006'894	439'552'021
Produit de prestations fournies	4'888'701	4'850'908
Autres produits	4'888'701	4'850'908
Autres charges	-934	-2'313
Administration générale	-6'585'964	-6'491'460
Frais de marketing et de publicité	-1'175'095	-1'165'061
Activités de courtage et d'intermédiaire	-2'357'583	-2'254'307
Organe de révision et expert-e-s en prévoyance professionnelle	-91'357	-105'313
Autorité de surveillance	-42'062	-35'313
Frais d'administration	-10'252'062	-10'051'454
Excédent des recettes (+) / des charges (-) avant constitution / dissolution des réserves de fluctuation de valeurs	-539'556'975	292'471'956
Dissolution de réserves de fluctuation de valeurs des caisses de prévoyance	517'368'580	0
Constitution de réserves de fluctuation de valeurs des caisses de prévoyance	0	-283'183'643
Constitution (-) / dissolution (+) des réserves de fluctuation de valeurs	517'368'580	-283'183'643
Constitution de découvert de couverture	15'596'651	0
Dissolution de découvert de couverture	0	-4'234'508
Constitution (+) / dissolution (-) de découvert de couverture	15'596'651	-4'234'508
Constitution de fonds libres	0	-5'053'804

	2022 CHF	2021 CHF
Dissolution de fonds libre	6'591'744	0
Constitution (-) / dissolution (+) de fonds libres	6'591'744	-5'053'804



Conseil de fondation



POSITIVER

Le monde en crise: en avons-nous terminé avec la pandémie ou faut-il craindre un rebond? L'inimaginable s'est produit: un pays européen a pris les armes pour envahir un Etat voisin. Crise énergétique: faut-il se résoudre à avoir froid en hiver? Hausse brutale des taux d'intérêt: un choc immobilier est-il en train de se produire? Inflation sans fin: la guerre, la crise énergétique, les difficultés d'approvisionnement et les hausses de taux ont fait grimper les prix; qui peut encore se le permettre? Voilà, chères lectrices et chers lecteurs, les gros titres que nous avons pu lire presque quotidiennement dans la presse en 2022. Aurais-je omis quelque chose? Ah oui, la crise climatique! Et n'oublions pas non plus la crise de la prévoyance professionnelle, toujours d'actualité, même si elle se fait en toute discrétion.

Le tableau doit-il vraiment être aussi sombre? Où se cache le positif?

Difficile, il faut bien le reconnaître, de tirer quoi que ce soit de positif de l'innommable guerre menée en Ukraine. Nous ne pouvons qu'espérer que ce cauchemar prenne bientôt fin et essayer, avec nos modestes moyens, de contribuer à atténuer les souffrances engendrées.

Les crises recèlent aussi des opportunités

Conflit russo-ukrainien mis à part, nous essayons de positiver et de voir des opportunités dans les différentes crises que nous traversons.

Commençons par la crise énergétique, qui n'en est en fait pas vraiment une, en tout cas pas sur l'hiver 2022/2023. N'éveille-t-elle pas en nous la conscience que l'énergie est un bien précieux, à utiliser avec discernement, et que nous devons innover pour trouver des sources alternatives? On n'a en tout cas jamais vu fleurir autant de nouveaux projets de production d'énergie respectueux du climat. Même si, en mode de crise, des formes d'énergie dépassées ont aussi été ouvertement envisagées.

Parlons maintenant inflation. Elle a été de 3% en 2022 en Suisse, un taux bien inférieur à ceux de nos pays voisins. Saviez-vous que le renchérissement s'était établi à 5.3% en 1990 et 5.2% en 1991, avec une moyenne de 4.3% par an dans les années 1990? Nous ne sommes plus habitués à de telles valeurs. Mais peut-être flirtons-nous aujourd'hui trop avec les limites (du compte)? Ne serait-ce pas là l'occasion de revoir notre comportement de consommation, à l'aune d'un développement plus durable?

Pour combattre l'inflation, les banques centrales augmentent les taux directeurs, une mesure qui rend en fait un immense

service aux caisses de pension. Les coupons d'intérêts des obligations à faible risque rapportent enfin à nouveau. Il aura pour cela d'abord fallu traverser l'épreuve de la baisse des valeurs de cette catégorie de placements. Nous en avons pâti l'année dernière, mais les perspectives sont à présent nettement plus dégagées.

Sans vouloir faire la morale, au vu du pessimisme ambiant, nous estimons qu'un peu d'optimisme serait plus que bienvenu dans ce rapport annuel. A nous, membres de la caisse de pension, mais aussi à vous, chères lectrices et chers lecteurs, en tant qu'individus adeptes de la pensée et de l'action positives, de faire ensemble la différence en essayant de voir le bon côté des choses.

La stratégie a été concrétisée

En 2021, le Conseil de fondation avait adopté la stratégie pour la période 2022-2026. Les mesures en ont été concrétisées l'année dernière. Les profonds changements que nous vivons actuellement nous contraignent à mettre en place une planification flexible et continue. Aussi, certaines décisions stratégiques, comme p. ex. le niveau cible du taux d'intérêt technique, ont déjà été remises en question dans le cadre de la clôture de l'exercice 2022. De plus, la mauvaise performance des placements l'année dernière n'a hélas pas permis de renouer avec la rémunération encourageante des avoirs de vieillesse de 2021, ni de faire miroiter aux retraité-e-s un coup de pouce pour 2023.

Et la réforme de la prévoyance professionnelle, alors? Cette histoire sans fin s'est enrichie d'un nouveau chapitre en 2022. La manière dont nos responsables politiques du Conseil national et du Conseil des Etats feront évoluer la LPP après la votation sur la réforme de l'AVS, dont l'issue a globalement été positive, reflète davantage un grand bazar qu'elle ne dénote une planification sérieuse. Nous attendons avec impatience le «chapitre 2023»!

L'attitude constructive qui nous anime réussit à la Previs

Les temps difficiles exigent une mobilisation accrue à tous les niveaux. L'année dernière, le personnel de la Previs, l'équipe de direction et le Conseil de fondation ont une fois encore fait montre d'un grand engagement. Grâce à une attitude prévoyante et résolument constructive, nous avons réussi à guider le navire de la Previs sans trop de dommages à travers des eaux agitées. En ma qualité de président du Conseil de fondation, il me tient à cœur de remercier chaleureusement toutes les personnes impliquées pour leur dévouement.

Je ne vous oublie pas non plus, chères employeuses et chers employeurs, chères assurées et chers assurés, chères retraitées et chers retraités. Au nom de la Previs, je vous remercie du fond du cœur pour la fidélité et l'estime que vous nous témoignez, ainsi que pour votre bienveillant partenariat.

Et, surtout, on positive!



Peter Flück
Président du Conseil de fondation

Composition et fonctions du Conseil de fondation en 2022

Prénom/nom	Fonction	Représentation	Affiliation	Entrée au Conseil de fondation / réélection)
Peter Flück	Président Président du comité de compliance	Employeurs/euses	Brienz Rothorn Bahn	2004/2021
Reto Lindegger	Vice-président Membre du comité de compliance	Employeurs/euses	Schweizerischer Gemeindeverband	2016/2021
Alfred Amrein	Président du comité de placements	Employeurs/euses	Atupri Gesundheitsversicherung	2012/2021
Tanja Brunner	Membre du comité de placements	Employé-e-s	Gemeinde Spiez	2020/2021
Matthias Bütikofer	Membre du comité de placements	Employeurs/euses	Stiftung Taubblinden-Hilfe	2014/2021
Martin Gafner	Membre du comité de placements	Employeurs/euses	Siloah AG	2016/2021
Susanne Graf	Membre du comité de compliance	Employé-e-s (jusqu'à 06.2022) Employeurs/euses (à partir de 07.2022)	Gemeinde Kemmental	2020/2021
Irene Minder		Employeurs/euses (jusqu'à 06.2022) Employé-e-s (à partir de 07.2022)	Seniorenzentrum Oberburg	2020/2021
Urs Obrecht	Membre du comité de compliance	Employé-e-s	Heime dahlia	2013/2021
Sarah Schneider		Employé-e-s	Stiftung Wohnen im Alter	2020/2021

Prénom/nom	Fonction	Représentation	Affiliation	Entrée au Conseil de fondation / réélection)
Jürg Thöni	Président du comité de placements	Employé-e-s	Spital STS AG	2012/2021



Secrétariat général



L'année de tous les défis

Utilisation des réserves de fluctuation de valeur

Il y a un an de cela, nous avons indiqué que, tout en regardant l'avenir avec prudence, nous nous réjouissons du résultat de l'exercice 2021 et faisons le choix de le mettre notamment à profit pour renforcer encore les réserves. Qui aurait pensé qu'il faudrait puiser dans ces mêmes réserves dès l'année suivante? Nous reviendrons dans la suite de ce rapport sur l'année catastrophique qu'ont connue les placements de la fortune en 2022. Il a fallu utiliser une partie des réserves prévues pour compenser de telles variations, ce qui a entraîné une dégradation des taux de couverture.

De l'importance des réserves

Les différentes caisses de prévoyance, selon leur structure et le niveau initial de leurs réserves, affichaient fin 2022 des taux de couverture variables. Au 31 décembre 2022, seule la caisse de prévoyance Retraités présentait un taux de couverture inférieur à 100%. Le mécanisme de financement complémentaire automatique introduit pour cette caisse fait que son taux de couverture ne peut pas descendre en dessous de 96%. Toutes les autres caisses se situaient entre 100.1% et 115.5%. Au niveau de la fondation, le taux consolidé s'établissait à 101.2%. Avec un rendement théorique consolidé de l'ordre de 1.6% et une performance consolidée des placements d'à peu près -7%, le taux de couverture s'est détérioré d'environ 9 points de pourcentage sur 2022.

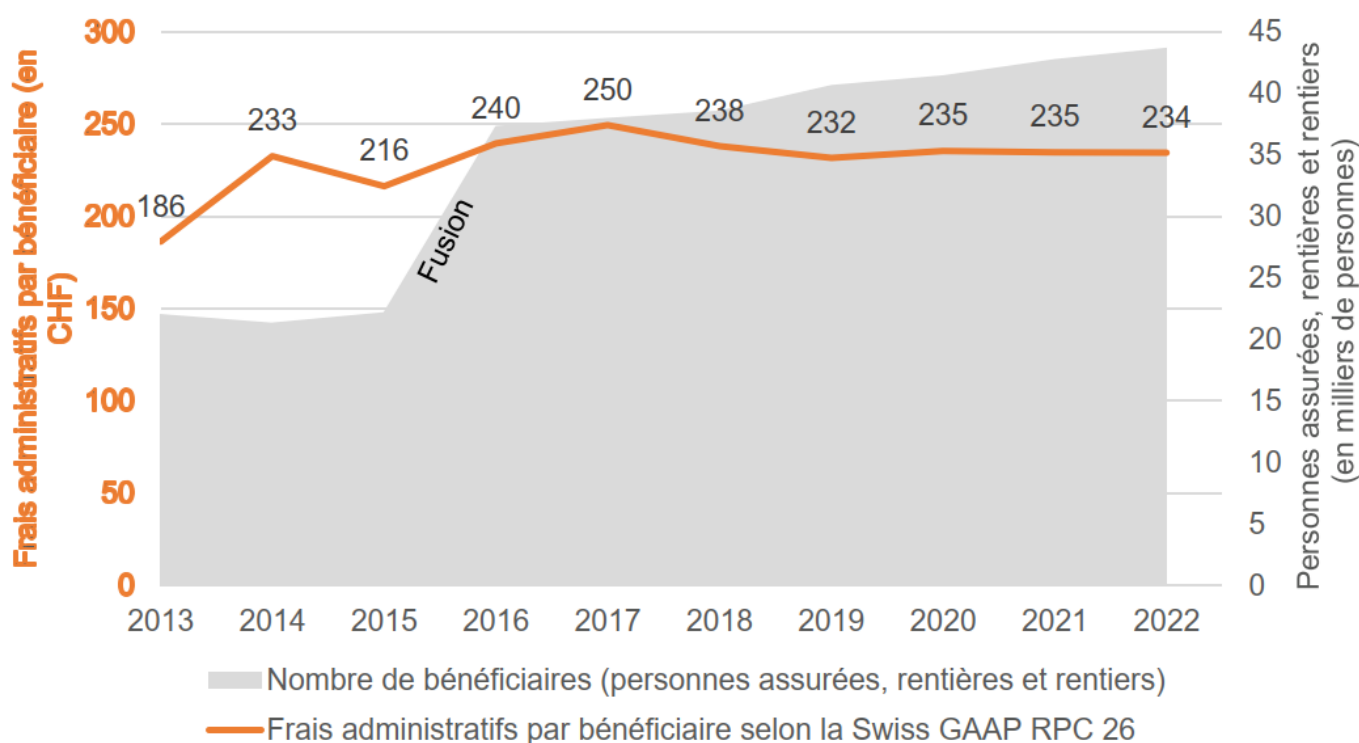
Plan de mesures pour la stratégie 2022-2026

En 2021, le Conseil de fondation avait adopté la stratégie pour la période 2022-2026. Le plan de mesures correspondant a été finalisé sur cette base au cours du premier semestre 2022. Le contenu de la planification a été concrétisé dans les domaines stratégiques «Prestations», «Marché», «Placements», «ICT», «Exploitation» et «Durabilité», et le calendrier échelonné entre 2022 et 2026. Il serait trop long de détailler ici les diverses mesures définies. Vous trouverez sur notre site Internet, à l'adresse www.previs.ch/fr/strategie, les lignes directrices retenues pour les divers domaines stratégiques ainsi que les résultats obtenus année par année.

Réduction des frais administratifs

Les frais administratifs des caisses de pension sont régulièrement dans le collimateur de l'opinion. A juste titre, puisqu'ils correspondent à l'utilisation des capitaux d'épargne vieillesse, gérés à titre fiduciaire, de nos assuré-e-s. Sans frais administratifs, il est évident qu'il ne serait pas possible de placer le capital vieillesse en fonction du rendement et du risque ni de suivre correctement les plus de 40'000 dossiers de personnes actives affiliées à la Previs. La réglementation applicable aux caisses de pension ne cesse de se durcir, ce qui se traduit notamment par un surcroît de travail. La Previs a à cœur de minimiser ses frais administratifs. Les chiffres comparatifs relevés chaque année montrent que nos efforts paient et que ces frais sont relativement faibles. Nous avons pu maintenir les coûts par bénéficiaire à un niveau stable malgré une augmentation drastique de la charge de travail.

Des frais administratifs relativement faibles



En 2023, nous réduirons en outre les coûts facturés aux affilié-e-s en introduisant un tarif différencié tenant compte de la taille de l'affiliation.

De nouvelles avancées en matière de numérisation

Conformément à la stratégie visant à systématiquement accroître la numérisation, deux grands projets ont été lancés l'année dernière.

Le premier consiste à introduire une nouvelle solution de gestion de la prévoyance. La décision d'évaluation a été prise à l'automne 2022, pour une mise en service prévue en 2025. Ce nouvel outil permettra d'optimiser significativement les processus et de débloquer à moyen terme des ressources qui pourront être réaffectées au conseil à nos bénéficiaires. Le projet va entrer dans sa phase de détail et s'achèvera par la migration des données courant 2024.

Le second projet vise à passer de l'environnement Office à l'univers moderne de Microsoft 365. Dans le respect des exigences de protection des données applicables à une caisse de pension, nous travaillons à l'heure actuelle activement au passage à un environnement informatique mixte (cloud hybride).

Changements au niveau de l'organisation

La numérisation entraîne aussi des changements organisationnels. Ainsi, la comptabilité a été largement optimisée, en partie grâce au traitement 100% numérique des processus créditeurs et du classement des factures, et son personnel réduit. En mars 2023, le secteur «Finances et Controlling», jusqu'alors indépendant, a fusionné avec l'entité ICT pour former un nouveau secteur «ICT et Finances». Le volet ICT se voit ainsi accorder l'importance qui lui revient dans un contexte de numérisation croissante, en intégrant la sphère de la direction. ◀

Stefan Muri
Directeur

Pierre-Alain Cosendai
Responsable Finances et Controlling
Membre de la direction

Composition de la direction en 2022

Prénom/nom	Fonction
Stefan Muri	Directeur
Stefan Ernst	Directeur adj. / Responsable Clients & Communication
Pierre-Alain Cosendai	Membre de la direction / Responsable Finances et Controlling
Nathalie Sesiani	Membre de la direction / Responsable Prévoyance
Daniel Zwygart	Membre de la direction / Responsable Placements

Assurés actifs et rentières et rentiers

Personnes assurées actives: femmes et hommes

	2022		2021	
	Nombre	%	Nombre	%
Femmes	23'734	70.5	23'311	70.5
Hommes	9'942	29.5	9'759	29.5
Total personnes assurées actives	33'676	100.0	33'070	100.0

Rentières et rentiers par type de rente

	2022		2021	
	Nombre	%	Nombre	%
Rentes de vieillesse	8'089	80.5	7'844	80.5
Rentes d'invalidité	655	6.5	619	6.4
Rentes de conjoint-e	1'000	10.0	1'014	10.4
Rentes d'orphelin-e/d'enfant	287	2.9	254	2.6
Autres rentes	16	0.2	14	0.1
Total bénéficiaires des rentes	10'047	100.0	9'745	100.0



Prévoyance



Sensibiliser nos assuré-e-s, en particulier les femmes, à la prévoyance professionnelle

La prévoyance au féminin était déjà au centre de toutes les attentions l'année dernière en amont de la votation sur la réforme AVS 21 – et elle demeure plus que jamais d'actualité dans le contexte des âpres négociations menées au niveau politique autour de la prochaine réforme, celle de la prévoyance professionnelle. En Suisse, les rentes de vieillesse des femmes sont inférieures d'environ un tiers à celles touchées par les hommes. L'écart entre hommes et femmes en matière de retraite (Gender Pension Gap, en anglais) a plusieurs causes. La durée de cotisation plus courte, le moindre taux d'occupation et/ou le niveau de salaire plus faible sont autant de facteurs susceptibles de générer des lacunes de prévoyance non souhaitées, et donc des rentes de vieillesse réduites.

Il est temps pour les femmes de prendre en main leur prévoyance professionnelle!

Aux yeux de la Previs, qui compte 70% d'assurées, des mesures s'imposent. Il nous tient à cœur de sensibiliser les personnes concernées – y compris les hommes – au thème de la prévoyance. Toutes les personnes actives devraient s'en préoccuper le plus tôt possible; il faut pour cela informer, informer, et encore informer. Vous trouverez sur notre site Internet www.previs.ch/fr/frauen une mine de renseignements intéressants à ce sujet: astuces, exemples de calcul, questions et réponses, ainsi que de petites vidéos. S'y prendre à l'avance permet d'aborder cette question essentielle de manière plus détendue et constructive.

Pas de changement du côté de la rente de la caisse de pension

Les rentes AVS sont adaptées tous les deux ans à l'augmentation du coût de la vie sur arrêté du Conseil fédéral (base: l'indice mixte légal). Pourquoi la rente de la caisse de pension de la Previs n'est-elle pas ajustée au renchérissement? Nous avons publié sur notre site Internet la décision prise à ce sujet par le Conseil de fondation de la Previs: **Adaptation au renchérissement Rentes de vieillesse 2023**.

Après une longue période de faible augmentation des prix, voire de renchérissement négatif, la Suisse a enregistré en 2022 un taux d'inflation avoisinant les 3%. C'est dans ce contexte que le Conseil de fondation a discuté de la possibilité de

compenser le renchérissement: le modèle de participation appliqué par la Previs permet de prévoir le versement d'une éventuelle rémunération supplémentaire aux personnes assurées actives, mais aussi celui d'une allocation supplémentaire unique aux bénéficiaires de rentes. Une augmentation des prestations dépend du taux de couverture (disponibilité des réserves) et des retours sur investissement obtenus. Or, comme chacun-e le sait, la piètre performance des placements en 2022 a considérablement impacté les réserves des caisses de pension. Les taux de couverture de Comunitas, Service Public et de la caisse de prévoyance Retraités, au sein de laquelle sont gérées les personnes à la retraite, ne se trouvent donc pas à un niveau justifiant des paiements de rentes supplémentaires. Le Conseil de fondation a par conséquent décidé que les rentes en cours ne seraient pas adaptées au renchérissement.

Si les réserves des caisses de pension atteignent, voire dépassent leur valeur cible dans les années à venir, les personnes actives, les rentières et les rentiers pourront se voir verser des revenus excédentaires.

Penchons-nous un instant sur le cas des retraité-e-s et des futurs paiements de rentes.



Chiffre clé: taux d'intérêt technique = hypothèse de calcul de la rémunération appliquée à vie sur le capital provisionné pour les versements de rentes

Les rentes mensuelles sont financées par la fortune épargnée par la personne assurée. La caisse de pension continue à investir sur les marchés des placements la part qui n'a pas encore été versée. On appelle taux d'intérêt technique la rémunération appliquée au capital restant. Le taux d'intérêt technique ne doit toutefois pas être surévalué. En effet, si le rendement à venir de la fortune investie est inférieur au taux d'intérêt technique, les caisses de pension doivent puiser dans la fortune des personnes assurées actives pour verser les rentes.

Réduire la redistribution entre assuré-e-s et retraité-e-s

Le taux d'intérêt technique fait donc office d'indicateur de la robustesse d'une caisse de pension: plus il est bas, plus les rentes peuvent être financées de manière sûre par le capital vieillesse. Pour atténuer au maximum l'effet de redistribution, la Previs a abaissé ce taux à plusieurs reprises ces dernières années. Le capital vieillesse est actuellement rémunéré à hauteur de 1.75%, une valeur adéquate.

Conclusion: les rendements prévisionnels de la fortune investie (stratégie de placement), la recommandation de l'expert-e en prévoyance (prise en compte de la borne supérieure telle que définie dans la DTA 4) ainsi que la durée prévisionnelle de versement de la rente (taux de conversion) sont déterminants pour fixer le taux d'intérêt technique.

Utilisation généralisée du portail d'entreprise par la clientèle de la Previs

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les employeuses et employeurs affiliés gèrent leur administration de la prévoyance en ligne. Le portail d'entreprise permet non seulement de saisir des mutations et d'établir des aperçus des cotisations, mais aussi d'accéder aux plans de prévoyance, au compte débiteurs et aux informations sur les placements.

La numérisation permet aux employeuses et employeurs de gagner en flexibilité

Depuis cette année, le décompte de cotisations mensuel n'est plus envoyé par la poste, mais déposé sur le portail. Une étape importante dans la collaboration numérique avec les employeuses et employeurs a ainsi été franchie. Un grand merci à nos

clientes et clients d'avoir ainsi contribué à améliorer l'efficacité et la durabilité de notre démarche.

Réduction des frais administratifs et des cotisations de risque au 1^{er} janvier 2023

Début 2022, nous avons eu le plaisir d'annoncer deux bonnes nouvelles à notre clientèle. Primo, les frais administratifs ont été abaissés de 240 francs par personne et par an à 228, 204 ou 180 francs, selon l'effectif de l'employeuse ou de l'employeur. Cette réduction a été rendue possible, entre autres, par l'utilisation croissante de l'appli Previs et par le recours désormais généralisé au portail d'entreprise. La caisse de prévoyance Comunitas fait exception à cette règle: elle continue à supporter elle-même les frais administratifs – et son taux de couverture s'en ressent. Deuxio, les cotisations prélevées pour l'assurance des risques décès et invalidité ont été diminuées pour la majorité de notre clientèle. Près de 60% des employeuses et employeurs affiliés en ont profité pour transférer sur le plan d'épargne les économies ainsi réalisées. Résultat: la prestation de vieillesse des personnes assurées augmente pour un coût total de la prévoyance professionnelle globalement neutre. La mise en œuvre de cette campagne – du conseil à la saisie des plans de prévoyance dans nos systèmes, en passant par l'administration – a représenté une lourde charge de travail pour le personnel de la Previs, mais a aussi été une grande source de satisfaction au vu des retours obtenus. <

Nathalie Sesiani
Responsable Prévoyance
Membre de la direction

Stefan Ernst
Responsable Clients et communication
Directeur adjoint
Membre de la direction

Employeuses et employeurs affiliés

	2022	2021
Segment Service Public	1'193	1'205
Segment au choix	52	48
Total employeuses et employeurs	1'245	1'253

Placements financiers et immobiliers



Une contre-performance historique pour les placements

2022 restera dans les annales comme une année historiquement mauvaise pour les placements. Le retour en force de l'inflation, la hausse des taux d'intérêt, le changement de cap des banques centrales et la guerre en Ukraine ont mis à mal les marchés boursiers.

Depuis la crise financière, le risque de déflation¹ revient régulièrement dans les discussions menées par les banques centrales et les marchés financiers sur l'évolution des prix. La possibilité d'un retour de l'inflation a certes été évoquée à maintes reprises, mais sans que personne ne l'envisage sérieusement. Il n'y a pas d'autre explication aux perturbations que traversent les marchés financiers. L'inflation a opéré un retour aussi foudroyant qu'inattendu dans les consciences des acteurs du marché, des banques centrales, des responsables politiques et du grand public, en Europe et aux Etats-Unis en particulier. De nombreuses banques centrales ont commis une grossière erreur d'appréciation en affirmant que l'inflation serait un phénomène temporaire. Le conflit armé déclenché par la Russie aux dépens de l'Ukraine n'a fait qu'aggraver la situation en entraînant une hausse drastique des prix de l'énergie et des denrées alimentaires, en Europe notamment. Les banques centrales ont réagi en changeant radicalement de cap monétaire. Elles se sont vues contraintes de renoncer à la politique ultra-expansionniste et aux faibles taux d'intérêt qu'elles pratiquaient depuis trop longtemps et de relever les taux directeurs. La croissance économique s'est nettement ralentie partout dans le monde. Le spectre de la récession plane sur bien des pays.

Le début d'une nouvelle ère pour les taux d'intérêt

Pour les investisseurs, 2022 a tourné au scénario catastrophe – une «annus horribilis» à effacer des mémoires. Et cette affirmation est loin d'être exagérée, comme le montre l'évolution de l'un des principaux indices obligataires mondiaux (Bloomberg Global Aggregate), qui a enregistré sa pire performance annuelle en 30 ans. Les marchés des actions se sont effondrés, au premier semestre notamment. Les pronostics d'inflation élevée et les hausses de taux des banques centrales qui en ont découlé ont été les principaux artisans de la chute des indices d'actions. La forte remontée des taux d'intérêt a pesé sur les valorisations, un effet encore accentué par les prévisions de bénéfices en baisse des entreprises. L'année dernière, l'effet de diversification des obligations et des actions n'a pas non plus fonctionné. D'habitude, les obligations permettent de compenser une partie des pertes subies par les actions, car les cours obligataires ont tendance à augmenter lorsque les cours des actions baissent. Sauf que la hausse des taux a aussi pénalisé les obligations. Ainsi, en 2022, seules les valeurs immobilières – suisses et étrangères – ont tenu bon et contribué positivement à la performance.

Concrètement, nos classes d'actifs ont affiché l'évolution suivante: les marchés des actions ont atteint leur plus bas niveau en

septembre – l'indice MSCI World enregistrait alors une moins-value de 25% – et se sont légèrement redressés en fin d'année. Nos actions étrangères s'établissaient fin 2022 à -14.2%, les actions suisses à -20.3% et celles des pays émergents à -23.2%. Les obligations suisses ont fait l'objet d'une correction de 8.7% et les titres étrangers sont passés dans le négatif en reculant de 11.2%. Les emprunts convertibles n'ont pas réussi à échapper à cette tendance et ont perdu près de 16% de leur valeur. Les placements alternatifs ont relativement bien résisté en comparaison, limitant leur perte à -0.8%. La seule éclaircie provient du secteur immobilier, qui a clôturé en hausse de 4.4% pour la Suisse et de 5.4% pour l'étranger.

¹ Baisse générale, significative et durable du niveau des prix des biens et des services. On parle de déflation lorsque la demande économique globale est inférieure à l'offre économique globale.

Perspectives 2023



Il y a un an, nous écrivions dans cette même rubrique: «**Nous sommes une caisse de pension, donc un investisseur à long terme et, à ce titre, nous nous en tiendrons résolument à notre stratégie de placement, même s'il y a des turbulences**». Nous avons connu de sévères turbulences, sans pour autant dévier de notre cap. Rétrospectivement, nous pouvons affirmer que cette attitude a été payante.

L'inflation, un phénomène appelé à durer?

La tournure que prendra l'année 2023 dépendra de l'évolution de l'inflation et de la rigueur avec laquelle les banques centrales maintiendront le tour de vis monétaire, et pour combien de temps. Il est possible, et même probable, que l'Europe et les Etats-Unis entrent en récession. Un tel contexte conjoncturel ne serait en soi pas propice aux placements à risque. La remontée des taux d'intérêt n'a néanmoins pas que des mauvais côtés. Elle permet en effet aux titres à revenu fixe nouvellement émis de renouer avec des coupons dont nous avons perdu l'habitude. Autre retombée positive: l'environnement de taux d'intérêt négatifs, qui caractérisait le domaine des placements financiers et était préjudiciable à l'univers de la prévoyance, a (enfin) disparu. De ce point de vue, les perspectives pour 2023 semblent contrastées: il y a du positif et du négatif.

Une performance convaincante côté immobilier

Dans la tourmente de l'année 2022, marquée par de multiples défis, l'immobilier direct a une nouvelle fois confirmé son statut de «roc dans la tempête». Les placements immobiliers directs se sont démarqués d'autres catégories comme les actions et les obligations en réalisant une performance extrêmement satisfaisante de 4.9% environ. Le rendement du cash-flow comme la croissance du capital ont dépassé les attentes, avec des résultats respectifs de 2.6% et de 2.3%. Cette performance supérieure à la moyenne a été portée par le niveau élevé des valeurs de marché (pour la dernière fois?) et des revenus locatifs ainsi que par le faible taux de vacance.

L'immobilier face à l'inflation et à la hausse des taux

La sortie des taux négatifs devrait marquer la fin de la longue période de plus-values sur les placements immobiliers. Ces dernières années, les solutions alternatives à l'«or en béton» (nom donné aux investissements immobiliers) étaient peu intéressantes, mais les placements à revenu fixe dégagent désormais à nouveau des intérêts. Le vent pourrait tourner sur le marché de l'immobilier, aujourd'hui confronté à plusieurs défis: la hausse des taux d'intérêt, le renchérissement² ainsi que la gestion des pénuries de matériaux et des rénovations énergétiques.

Placements immobiliers: jouer la carte de la stabilité, du conservatisme et de la création de valeur

Sommes-nous à l'aube d'une crise immobilière? Optimistes jusqu'au bout, nous ne le pensons pas. Nous prévoyons une normalisation (soft landing) sur le marché immobilier: les hausses de prix devraient déjà avoir pris fin, même pour les immeubles collectifs, mais cette réalité est différée par l'interaction de plusieurs facteurs. Les biens immobiliers, en tant que placement en valeurs réelles, sont exposés à la remontée des taux d'intérêt mais, d'un autre côté, la pression à la dévaluation qui en résulte peut être en partie compensée par des hausses de loyer. C'est d'autant plus vrai dans le contexte actuel où l'offre de logements disponibles est rare (faible production) alors que la demande est soutenue (croissance démographique). Pour les nouvelles locations et les relocations, les conditions du marché sont telles qu'il est possible de réaliser le potentiel des loyers et, pour les objets existants, des augmentations liées au droit du bail se profilent également dans un avenir proche (taux hypothécaire, renchérissement et augmentation générale des coûts).

Le fléchissement conjoncturel, la faiblesse de l'activité de construction ainsi que la normalisation des prix des matériaux et de l'énergie associée à la légère hausse des coûts salariaux devraient contribuer à stopper le renchérissement de la construction. Nous ne relâcherons pas complètement notre vigilance sur ce point, malgré tout.

L'immobilier a beau avoir quelque peu perdu de son attrait, il n'en reste pas moins un pilier important de nos placements qui assure de solides et régulières rentrées de liquidités.

² En un an, les prix dans le bâtiment ont augmenté de 8.2%, comme le révèle l'indice des prix de la construction publié le 19 décembre 2022 par l'Office fédéral de la statistique pour le mois d'octobre 2022.

Daniel Zwygart
Responsable Placements
Membre de la direction

Evolution du résultat net des placements

	Fortune totale	Placements financiers	Placements immobiliers
Ø 10 ans	3.94%	3.34%	5.57%
2022	-7.03%	-10.61%	4.94%
2021	7.21%	7.82%	4.96%
2020	4.11%	4.31%	3.46%
2019	9.72%	11.50%	4.44%
2018	-3.01%	-5.24%	4.52%
2017	8.32%	9.17%	5.29%
2016	7.45%	4.64%	14.96%
2015	0.79%	-0.05%	3.59%

	Fortune totale	Placements financiers	Placements immobiliers
2014	6.61%	7.23%	4.34%
2013	6.56%	6.82%	5.62%

Jusqu'en 2014, le rendement global était celui de la fondation commune Previs Service Public. Depuis 2015, il équivaut au résultat consolidé de toutes les stratégies de placement (fortune globale). Depuis 2017, le rendement global inclut aussi les placements de l'ancienne fondation de prévoyance Comunitas. Les chiffres à partir de 2015 ne permettent pas de connaître le rendement propre à chaque caisse. Pour les caisses de prévoyance, c'est le rendement de la stratégie de placement retenue qui est déterminant, pour autant que la caisse ait été affiliée à la Previs l'année entière.

Comparaison entre la répartition stratégique et la répartition actuelle de la fortune

Pour assurer l'efficacité de la surveillance et de la gestion des activités de placement, la stratégie de placement est répartie entre différentes catégories de placements. Le tableau ci-après permet de comparer la répartition stratégique et la répartition actuelle au 31 décembre 2022 pour les trois stratégies de placement actives.

Répartition de la fortune – Stratégie de placement Previs 20

Catégorie de placement	Part visée	Placements	Fourchette
Liquidités	1.0%	0.4%	0 – 20%
Obligations suisses	13.0%	12.8%	8 – 20%
Obligations étrangères	20.0%	19.4%	15 – 30%
Obligations convertibles au niveau mondial	3.0%	2.8%	0 – 5%
Actions suisses	5.0%	5.2%	3 – 7%
Actions étrangères	13.0%	13.5%	10 – 20%
Actions marchés émergents	2.0%	1.8%	
Placements alternatifs	9.0%	9.1%	1 – 12%
Placements immobiliers suisses	30.0%	30.9%	25 – 35%
Placements immobiliers étrangers	4.0%	4.1%	0 – 7%

Répartition de la fortune – Stratégie de placement Previs 30

Catégorie de placement	Part visée	Placements	Fourchette
------------------------	------------	------------	------------

Catégorie de placement	Part visée	Placements	Fourchette
Liquidités	1.0%	0.4%	0 – 15%
Obligations suisses	10.0%	10.2%	5 – 15%
Obligations étrangères	14.0%	12.6%	10 – 25%
Obligations convertibles au niveau mondial	5.0%	4.5%	0 – 6%
Actions suisses	7.0%	7.2%	4 – 11%
Actions étrangères	20.0%	20.2%	15 – 29%
Actions marchés émergents	3.0%	2.9%	
Placements alternatifs	10.0%	9.8%	2 – 13%
Placements immobiliers suisses	26.0%	27.7%	21 – 31%
Placements immobiliers étrangers	4.0%	4.5%	0 – 7%

Répartition de la fortune – Stratégie de placement Previs 40

Catégorie de placement	Part visée	Placements	Fourchette
Liquidités	1.0%	2.8%	0 – 10%
Obligations suisses	8.0%	7.7%	3 – 10%
Obligations étrangères	11.0%	10.3%	5 – 20%
Obligations convertibles au niveau mondial	7.0%	6.2%	2 – 10%
Actions suisses	9.0%	9.2%	6 – 12%
Actions étrangères	27.0%	27.2%	20 – 42%
Actions marchés émergents	4.0%	3.7%	
Placements alternatifs	12.0%	11.6%	4 – 15%
Placements immobiliers suisses	17.0%	16.9%	12 – 22%
Placements immobiliers étrangers	4.0%	4.4%	0 – 7%

Compte rendu de la stratégie ESG

Les critères ESG constituent une norme reconnue, utilisée pour évaluer la prise en compte du développement durable dans la stratégie des entreprises à travers trois éléments clés: Environmental (environnement), Social (société) et Governance (gestion d'entreprise).

Compte tenu de l'obligation de diligence imposée par la loi, une institution de prévoyance doit mettre en place un système de gestion des risques, ce qui implique de se demander dans quelle mesure l'action menée aura des effets sur la future évolution de la mission de prévoyance assumée vis-à-vis des bénéficiaires. Dans le cadre de la stratégie adoptée en matière de développement durable, nous évaluons le degré d'impact de nos mesures sur l'atténuation des risques encourus par l'institution de prévoyance afin de pouvoir obtenir des rendements, et ainsi garantir le versement des rentes à l'avenir. <

Concrètement, la stratégie de développement durable s'articule autour des trois activités principales mentionnées ci-après, auxquelles les principes ESG doivent s'appliquer:

1. Produits de prévoyance durables

Dans la mesure du possible, nous concevons les plans de prévoyance, les prestations promises et leur financement de manière à ne pas léser les générations futures du fait de l'orientation stratégique adoptée.

2. Placements durables

a) Placements financiers: nous composons nos différents portefeuilles de sorte qu'en tenant compte de la politique de risque menée par la Previs et des rendements nécessaires, nous puissions améliorer la qualité des placements de façon progressive et ciblée sous l'angle du critère de durabilité.

b) Placements immobiliers directs: nous avons la conviction que les immeubles relevant des placements immobiliers directs qui sont construits et entretenus dans le respect des principes du développement durable présentent une valeur intrinsèque supérieure et une meilleure performance sur le long terme.

3. Organisation durable

Nous pensons l'organisation et le modèle de direction de sorte que les décisions et les mesures soient prises dans une perspective de long terme et viennent renforcer et encourager le personnel de la Previs dans son action fiduciaire.

Le Conseil de fondation a (également) apporté quelques changements à la stratégie de développement durable pour tenir compte de la stratégie de la fondation 2022-2026. Les principes suivants s'appliquent à la Previs:

1. La Previs s'engage à promouvoir le développement durable en explorant toutes ses possibilités et en tenant compte du groupe hétérogène que forment ses bénéficiaires. Elle entend accomplir davantage dans ce domaine que la moyenne des caisses de pension.
2. Les mesures prises s'articulent autour des trois activités principales, à savoir la prévoyance, les placements et l'organisation propre.
3. En matière de développement durable, la Previs applique des standards reconnus, mesure les résultats obtenus et en rend compte par le biais d'une communication adaptée aux bénéficiaires.
4. La Previs s'aligne sur les objectifs climatiques de la Confédération.

La Previs s'impose par son orientation durable

Compte rendu de l'exercice 2022

En rendant compte de nos activités ESG, nous souhaitons mettre en lumière les efforts jusqu'à présent consentis par la Previs ainsi que les progrès accomplis à ce niveau. Depuis janvier 2023, ce rapport est disponible sur une page Web spécifique, mise à jour chaque année de manière à garantir la transparence du cheminement. Pour le consulter, nous vous invitons à vous rendre sur www.previs.ch/fr/nachhaltigkeit.

Stefan Muri
Directeur

Daniel Zwygart
Responsable Placements
Membre de la direction



Révision



Bringt Sie weiter

Wirtschaftsberatung
Wirtschaftsprüfung
Steuerberatung

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels d'une institution de prévoyance avec plusieurs œuvres de prévoyance au Conseil de fondation de la Previs prévoyance, Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Previs prévoyance, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend l'organisation, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e, al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de façon à obtenir raisonnablement l'assurance que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de contrôles en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

T+RAG Sägeweg 11, 3073 Gmüden, Schweiz
Tel. + 41 31 950 09 09

info@t-r.ch
www.t-r.ch

EXPERTsuisse zertifiziertes Unternehmen
Mitglied TREUHAND | SUISSE



Bringt Sie weiter

Wirtschaftsberatung
Wirtschaftsprüfung
Steuerberatung

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c, al.1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté et la divulgation des conflits d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

T+R AG Sägeweg 11, 3073 Gümligen, Schweiz
Tel. +41 31 950 09 09

info@t-r.ch
www.t-r.ch

EXPERTeuisse zertifiziertes Unternehmen
Mitglied TREUHAND | SUISSE



Bringt Sie weiter

Wirtschaftsberatung
Wirtschaftsprüfung
Steuerberatung

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Guemligen, le 31 mars 2022

T+R SA

Andreas Oester
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé

Rita Casutt
Experte-comptable diplômée
Experte-réviseur agréée

Responsable du mandat



T•R AG Sägeweg 11, 3073 Gümliigen, Schweiz
Tel. + 41 31 950 09 09

info@t-r.ch
www.t-r.ch

EXPERTsuisse zertifiziertes Unternehmen
Mitglied TREUHAND | SUISSE



Annexe

1.1 Bases et organisation

1.1.1 Forme juridique et but

La fondation a pour but d'assurer, dans le cadre de la LPP et de ses dispositions d'application, la prévoyance professionnelle en faveur des salariées et salariés des employeuses et employeurs affiliés à la fondation ainsi que de leurs proches et survivants auxquels s'applique la LPP. Elle peut étendre la prévoyance au-delà des prestations minimales légales et verser en outre des allocations dans des situations de nécessité telles que maladie, accident ou chômage. ◀

Dans la perspective de la transformation de l'institution commune en institution collective, un acte de fondation remanié a été approuvé par l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations le 31 octobre 2013 et l'inscription dans le registre du commerce a été changée en date du 18 décembre 2013. La mise en œuvre de la modification du but est intervenue au 1^{er} janvier 2015.

Sur la base de la décision de l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations, la fusion a été inscrite au registre du commerce de Berne le 13 novembre 2017 et concrétisée par la reprise des actifs et passifs de l'institution de prévoyance Comunitas.

1.1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La fondation est enregistrée au registre LPP du canton de Berne sous le numéro 0692.

Toutes les caisses de pension soumises à la loi sur le libre passage (LFLP) doivent être affiliées au fonds de garantie LPP. Elles s'acquittent de contributions correspondantes. Le fonds de garantie assure aux personnes assurées leurs prestations jusqu'à un salaire assuré de 129'060 francs lorsque l'institution de prévoyance n'est pas solvable.

1.1.3 Actes et règlements

- Acte de fondation du 30 avril 2018, en vigueur depuis le 12 juin 2018
- Règlement d'organisation de la Previs du 3 décembre 2021, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022
- Règlement de prévoyance de la Previs du 16 juin 2021, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022
- Règlement des placements de la Previs du 3 décembre 2021, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022
- Règlement sur l'imputation des frais de la Previs du 1^{er} mai 2017, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018
- Règlement sur les provisions de la Previs du 20 septembre 2022, en vigueur depuis le 31 décembre 2022
- Règlement de liquidation partielle de la Previs du 21 octobre 2015, entré en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015

1.1.4 Organes de direction de la Previs et réglementation des signatures

Lors de l'Assemblée des délégué-e-s 2022, Irene Minder Ruch, représentante des employé-e-s, et Susanne Graf, représentante des employeurs/euses, se sont vues confirmées en tant que membres du Conseil de fondation à la suite de

leur échange de rôles. A l'automne 2022, le Conseil de fondation a pris acte de la démission de Sarah Schneider (représentante des employé-e-s) en prévision de son changement d'emploi au 31 janvier 2023. Le siège sera repourvu lors de la prochaine Assemblée des délégué-e-s. Dans l'optique d'une réduction de l'effectif du Conseil de fondation, le siège de représentant-e des employés-e-s vacant depuis 2021 reste inoccupé.

Composition et fonctions du Conseil de fondation en 2022

Prénom/nom	Fonction	Représentation	Affiliation	Entrée au Conseil de fondation / réélection)
Peter Flück	Président Président du comité de compliance	Employeurs/euses	Brienz Rothorn Bahn	2004/2021
Reto Lindegger	Vice-président Membre du comité de compliance	Employeurs/euses	Schweizerischer Gemeindeverband	2016/2021
Alfred Amrein	Président du comité de placements	Employeurs/euses	Atupri Gesundheitsversicherung	2012/2021
Tanja Brunner	Membre du comité de placements	Employé-e-s	Gemeinde Spiez	2020/2021
Matthias Bütikofer	Membre du comité de placements	Employeurs/euses	Stiftung Taubblinden-Hilfe	2014/2021
Martin Gafner	Membre du comité de placements	Employeurs/euses	Siloah AG	2016/2021
Susanne Graf	Membre du comité de compliance	Employé-e-s (jusqu'à 06.2022) Employeurs/euses (à partir de 07.2022)	Gemeinde Kemmental	2020/2021
Irene Minder		Employeurs/euses (jusqu'à 06.2022) Employé-e-s (à partir de 07.2022)	Seniorenzentrum Oberburg	2020/2021
Urs Obrecht	Membre du comité de compliance	Employé-e-s	Heime dahlia	2013/2021

Prénom/nom	Fonction	Représentation	Affiliation	Entrée au Conseil de fondation / réélection)
Sarah Schneider		Employé-e-s	Stiftung Wohnen im Alter	2020/2021
Jürg Thöni	Membre du comité de placements	Employé-e-s	Spital STS AG	2012/2021

Composition de la direction en 2022

Prénom/nom	Fonction
Stefan Muri	Directeur
Stefan Ernst	Directeur adj. / Responsable Clients & Communication
Pierre-Alain Cosendai	Membre de la direction / Responsable Finances et Controlling
Nathalie Sesiani	Membre de la direction / Responsable Prévoyance
Daniel Zwygart	Membre de la direction / Responsable Placements

Réglementation des signatures

Le président, le vice-président et un-e membre du Conseil de fondation, les membres de la direction ainsi que les membres de la direction élargie disposent d'un droit de signature collective à deux.

Prénom/nom	Fonction	Droit de signature à deux	Droit de signature à deux, avec signature d'un membre de la direction
Peter Flück	Président Président du comité de compliance	x	
Reto Lindegger	Vice-président Membre du comité de compliance	x	
Alfred Amrein	Membre du Conseil de fondation Président du comité de placements	x	

Prénom/nom	Fonction	Droit de signature à deux	Droit de signature à deux, avec signature d'un membre de la direction
Stefan Muri	Directeur	x	
Stefan Ernst	Directeur adj. Responsable Clients & Communication	x	
Pierre-Alain Cosendai	Membre de la direction Responsable Finances et Controlling	x	
Nathalie Sesiani	Membre de la direction Responsable Prévoyance	x	
Daniel Zwygart	Membre de la direction Responsable Placements	x	
Susanne Lötscher	Membre de la direction élargie Responsable ressources humaines		x
Markus Mürner	Membre de la direction élargie Responsable Asset Management immobilier		x
Christoph Stäger	Membre de la direction élargie Responsable Gestion du portefeuille immobilier		x
Marius Flückiger	Membre de la direction élargie Responsable ICT & Gestion de l'innovation		x

Indemnités du Conseil de fondation

Conformément au chiffre 2.5 du règlement d'organisation, les indemnités versées au Conseil de fondation sont publiées de manière synthétique dans le rapport annuel:

	2022 CHF	2021 CHF
Honoraires fixes	189'080	204'080
Jetons de présence	35'204	102'458

	2022 CHF	2021 CHF
Total des indemnités du Conseil de fondation	224'284	306'538

Le recul des jetons de présence est dû à la réorganisation des séances, à la modification des règles d'indemnisation ainsi qu'au siège laissé vacant. La baisse des honoraires s'explique par la vacance du siège.

Indemnités de la direction

En vue d'appliquer une politique de la transparence allant au-delà des prescriptions, la Previs publie également les chiffres concernant les indemnités de la direction, y compris la participation de l'employeuse ou de l'employeur aux assurances sociales. A partir de 2022, plus aucun bonus ne sera versé aux membres de la direction. ◀

	2022 CHF	2021 CHF
Somme salariale annuelle	1'151'069	1'122'550
Bonus	0	10'000
Parts des employeurs/euses aux assurances sociales	278'202	272'554
Total indemnités de la direction	1'429'271	1'405'104

Le rapport entre le salaire le plus bas (apprenti-e-s non compris) et le salaire le plus élevé à la Previs est de 1:5.0 (comme en 2021).

1.1.5 Expert, organe de révision, conseillers/ères, autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle - Cocontractant	SwissLife Pension Services AG, Zürich (jusqu'au 31.12.2022) Pittet Associés SA, Lausanne (à partir du 01.01.2023, rapport actuariel 2022)
Expert en prévoyance professionnelle - Expert exécutant	Martin Schnider
Organe de révision externe	T+R AG, Gümligen Experte-révisseuse: Rita Casutt

Conseils en gestion de fortune

Conseils stratégiques	Renato Flückiger, Ittigen
Contrôle des risques	PPCmetrics AG, Zürich

Autorité de surveillance

Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF) Belpstrasse 48, case postale, 3000 Berne 14

1.1.6 Employeuses et employeurs affiliés

Ce tableau présente le nombre d'affiliations avec des personnes assurées actives à la date de référence.

	2022	2021
Segment Service Public	1'193	1'205
Segment au choix	52	48
Total employeuses et employeurs	1'245	1'253



1.2 Personnes assurées actives, rentières et rentiers

1.2.1 Personnes assurées actives

	2022		2021	
	Nombre	%	Nombre	%
Femmes	23'734	70.5	23'311	70.5
Hommes	9'942	29.5	9'759	29.5
Total personnes assurées actives	33'676	100.0	33'070	100.0

	2022	2021
Personnes assurées actives au 1.1.	33'070	32'158
Mutations a posteriori année précédente	98	60
Entrées	7'802	7'186
Sorties	-6'426	-5'461
Départs à la retraite	-850	-848
Décès	-18	-25
Personnes assurées actives au 31.12.	33'676	33'070

1.2.2 Rentières et rentiers

	2022	2021
--	------	------

	2022		2021	
	Nombre	%	Nombre	%
Rentes de vieillesse	8'089	80.5	7'844	80.5
Rentes d'invalidité	655	6.5	619	6.4
Rentes de conjoint-e	1'000	10.0	1'014	10.4
Rentes d'orphelin-e/d'enfant	287	2.9	254	2.6
Autres rentes	16	0.2	14	0.1
Total bénéficiaires des rentes	10'047	100.0	9'745	100.0

	2022	2021
Bénéficiaires des rentes au 1.1.	9'745	9'314
Mutations ultérieures année précédente	-15	78
Nouveaux bénéficiaires des rentes ¹	678	658
Bénéficiaires des rentes en moins ²	-361	-305
Bénéficiaires des rentes au 31.12.	10'047	9'745

¹ Départ à la retraite, invalidité

² Terme effectif de l'affiliation ou selon le type de rente: départ à la retraite, invalidité, décès, âge terme révolu

1.2.3 Répartition des personnes assurées actives en fonction de leur âge

	2022	2021
Femmes (âge en années)	44.63	44.67
Hommes (âge en années)	45.86	45.92
Personnes assurées actives (âge en années)	44.99	45.04

1.3 Mode de mise en œuvre du but de la fondation

1.3.1 Commentaires relatifs aux plans de prévoyance et à leur financement

Dans la caisse de prévoyance Service Public, la fondation a géré neuf plans d'épargne (au libre choix) et sept plans de risque. Dans la caisse de prévoyance Comunitas, la fondation a proposé quatre plans d'épargne (au libre choix) et quatre plans de risque. Dans les autres caisses de prévoyance, le choix des plans est libre.

1.3.2 Informations complémentaires concernant l'activité de prévoyance

Adaptation des rentes à l'évolution des prix



Lors de sa séance du 3 décembre 2021, le Conseil de fondation a décidé de renoncer à adapter les rentes au renchérissement au 1^{er} janvier 2022.

1.4 Principes d'évaluation et présentation des comptes, continuité

1.4.1 Présentation des comptes selon Swiss GAAP RPC 26

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26.

1.4.2 Principes comptables et d'évaluation

Les principes comptables et d'évaluation correspondent aux prescriptions des art. 47, 48 et 48a OPP 2.

Les **liquidités, créances et engagements** sont évalués à leur valeur nominale.

Les **devises** sont évaluées sur la base de leur cours le jour de référence. Les cours déterminés par l'office de dépôt s'appliquent.

Les **actions, obligations et parts de placements collectifs** sont évaluées à leur valeur boursière le jour de référence. Les cours déterminés par l'office de dépôt s'appliquent.

Les **placements immobiliers directs** ont été évalués au 31 décembre par la gestion du portefeuille immobilier (pour les immeubles en propriété exclusive) et par Privera SA (pour les parts de copropriété) selon la méthode DCF. La plausibilité de 20% des valeurs des immeubles en propriété exclusive a été vérifiée par un évaluateur externe (Wüest Partner) (seconde opinion).

- Avec la méthode DCF, la valeur de marché actuelle d'un immeuble est définie par la somme de tous les revenus nets escomptés dans le futur et actualisés au jour de l'évaluation (avant impôts, intérêts, amortissements et provisions = EBITDA). Ces revenus sont actualisés individuellement pour chaque immeuble en tenant compte des opportunités et risques respectifs, sur la base d'un taux conforme au marché et adapté aux risques.
- En vertu de la norme Swiss GAAP RPC 26, les évaluations sont réalisées sur la base des valeurs actuelles, la définition de la valeur de marché prise en compte étant celle de l'IVSC, de TEGoVA et de la RICS: «La valeur de marché (fair value) est le montant estimé auquel un immeuble devrait s'échanger à la date de l'expertise entre un acheteur consentant et un vendeur consentant dans une transaction normale après une mise sur le marché courante où les parties ont agi chacune sciemment, prudemment et sans contrainte.»

- Les ouvrages en cours de réalisation (projets de nouvelles constructions, rénovations mais aussi terrains à bâtir) sont portés à l'actif au coût de production. L'évaluation a lieu au plus tard un an après l'achèvement des travaux. Les coûts (de planification) jugés insignifiants sont sortis du bilan.
- Les impôts différés dus lors des ventes prévues d'immeubles existants sont contrôlés et mis à jour ou confirmés à la fin de l'exercice.
- Les taux d'actualisation se situent dans une fourchette comprise entre 2.35% et 4.00%.

Les comptes de régularisation et provisions non techniques sont établis selon les règles de la comptabilité commerciale et les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26. ◀

Des réserves de fluctuation de valeur appropriées à la stratégie de placement prévue sont constituées du côté des passifs pour chaque caisse de prévoyance.

Pour déterminer l'objectif minimal que doivent atteindre les réserves de fluctuation de valeur par catégorie de placements, on applique la méthode dite économique-financière (méthode «Value at Risk»). Cette approche consiste à calculer les réserves de fluctuation de valeur des différentes stratégies de placement en se basant sur le profil de risque et de rendement des catégories de placements. L'objectif des réserves de fluctuation de valeur est exprimé en pour cent des capitaux de prévoyance et des provisions techniques, compte tenu d'un degré de sécurité de 97.5% sur un an.

1.4.3 Modification des principes d'évaluation, de comptabilité et de présentation des comptes

A la fin de l'exercice 2022, les principes d'évaluation, de comptabilité et de présentation des comptes n'avaient subi aucune modification par rapport à l'année précédente.

1.5 Risques actuariels, couverture du risque, taux de couverture

1.5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

La Previs est une institution de prévoyance partiellement autonome qui couvre elle-même une partie de ses risques. Elle a conclu une réassurance congruente pour les risques décès et invalidité auprès de PK Rück Compagnie d'assurance vie pour la prévoyance professionnelle SA.

L'accord contractuel avec PK Rück prévoit qu'un éventuel excédent (ou déficit) résultant d'une évolution plus (ou moins) favorable des sinistres par rapport à ce qui avait été anticipé pour le calcul des primes soit comptabilisé chaque année dans la réserve de risque clientèle correspondante, figurant dans les actifs provenant de contrats d'assurance. Sur l'exercice 2022, les pertes au titre des risques ont représenté 5.363 millions de francs.

1.5.2 Evolution et rémunération des avoirs-épargne

	2022 CHF	2021 CHF
Situation des avoirs-épargne au 1.1.	3'425'211'514	3'217'390'465

	2022 CHF	2021 CHF
Cotisations d'épargne des employé-e-s et des employeurs/euses	243'318'707	236'986'615
Apports en cas de reprise d'effectifs d'assuré-e-s	8'400'053	52'333'917
Prestations de libre passage	356'207'996	329'303'611
Remboursements pour l'EPL / divorce	14'109'997	15'582'845
Prestations de libre passage en cas de sortie	-336'563'924	-267'626'950
Transfert de fonds en cas de sortie collective	-10'018'842	-23'392'855
Versements anticipés pour l'EPL / divorce	-12'556'225	-10'483'889
Dissolution par suite de départ à la retraite, décès	-211'430'528	-213'274'101
Variation des avoirs d'épargne des assuré-e-s en incapacité de travail	-7'142'100	-6'153'912
Intérêts du capital d'épargne	44'540'730	68'434'583
Compensation supplémentaire	0	26'111'185
Corrections des années précédentes / incapacité de travail / AI ¹	178'902	0
Situation des avoirs-épargne au 31.12.	3'514'256'281	3'425'211'514

¹ Le capital de couverture pour les assurées et assurés en incapacité de travail est géré au sein du capital de couverture pour les rentières et rentiers.

Les avoirs d'épargne de chaque caisse de prévoyance ont été rémunérés à un taux d'intérêt spécifique, compris dans une fourchette de 1.0% à 3.0% (2021: entre 2.0% et 5.0%, rémunération enveloppante). La rémunération se base sur la grille prévue dans le règlement de prévoyance et est définie une fois par an pour chaque caisse de prévoyance par le Conseil de fondation à la demande de la commission de prévoyance.

1.5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

	2022 CHF	2021 CHF
Avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes témoins)	1'836'932'173	1'796'561'394

1.5.4 Evolution du capital de couverture pour les rentières et les rentiers

	2022 CHF	2021 CHF
Situation du capital de couverture au 1.1.	2'466'482'822	2'403'137'196

	2022 CHF	2021 CHF
Changement en raison de liquidations partielles	-616'339	-12'074'078
Adaptation au nouveau calcul au 31.12. ¹⁾	25'496'864	75'419'704
Situation du capital de couverture au 31.12.	2'491'363'347	2'466'482'822

¹⁾ Valeur de l'année précédente, y c. transferts liés au capital de couverture invalidité et adaptations sur la base des transferts des années précédentes



1.5.5 Evolution des provisions techniques

	2022 CHF	2021 CHF
Provisions pour changement de bases	13'685'989	6'786'018
Provision pour taux de conversion	12'117'252	40'032'392
Provision pour abaissement du taux d'intérêt technique	0	7'791'943
Provision pour pertes sur les retraites LPP	6'094'740	5'110'622
Provision pour fluctuation de risques	6'363'604	0
Total des provisions techniques	38'261'585	59'720'975

1.5.6 Conclusions de l'expertise actuarielle au 31 décembre 2022

En sa qualité d'institution collective, la Previs gère un compte pour chacune des caisses de prévoyance, comme le veut la norme de présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26. En conséquence, chaque caisse de prévoyance affiche un taux de couverture individuel, lequel est communiqué aux organes compétents de la caisse de prévoyance. La présentation du taux de couverture consolidé au niveau de la fondation n'est pas déterminante pour les différentes caisses de prévoyance.

L'expertise actuarielle réalisée par l'expert-e en caisses de pension contient les conclusions et recommandations suivantes:

A la date d'établissement de l'expertise, la Previs est en mesure de remplir ses obligations d'un point de vue consolidé. La fondation affiche un excédent de 70.4 millions de francs, ce qui correspond à un taux de couverture de 101.17%.

La caisse de prévoyance Retraités présente un découvert, avec un taux de couverture de 96%. La stabilité financière de ce collectif est garantie par le biais du mécanisme de financement complémentaire par les caisses de prévoyance des personnes assurées actives.

Toutes les autres caisses affichent un excédent de couverture.

Les dispositions actuarielles réglementaires relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales à la date de référence de l'expertise.

L'équilibre financier de la Previs requis aux termes de l'art. 44, al. 1 OPP 2 est garanti au 31 décembre 2022. Le taux de

couverture de la fondation s'élève à 101.17%, en nette baisse par rapport à l'exercice précédent (110.15%). Seule la caisse de prévoyance Retraités présente un déficit de couverture. Il n'y a pas lieu de prévoir des mesures d'assainissement.

Les bases actuarielles utilisées (bases techniques LPP 2020) sont adéquates à la date de référence de l'expertise. Le taux d'intérêt technique de 1.75% présentement appliqué paraît raisonnable au 31 décembre 2022.

Les cotisations de risque prélevées sont suffisantes pour couvrir les coûts de la réassurance. Les taux de conversion réglementaires sont légèrement inférieurs aux valeurs actuarielles correctes. Il n'y a à nos yeux aucune nécessité de les abaisser à nouveau.

La capacité de risque de la caisse est «modérée».

Les résultats de l'expertise conduisent aux recommandations suivantes:

- Nous préconisons de continuer à utiliser les bases LPP 2020 (TP).
- Nous proposons d'appliquer un taux d'intérêt technique de 1.75%.
- Nous conseillons de désormais procéder à une analyse de l'évolution du risque chez les bénéficiaires de rentes.
- Nous n'avons par ailleurs pas d'autres recommandations à formuler à ce jour.



1.5.7 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les bases réglementaires et les calculs pour le bilan actuariel se fondent sur les bases techniques LPP 2020 (tableau périodique avec des valeurs extrapolées à 2020) ainsi que sur un taux d'intérêt technique de 1.75%.

Les probabilités de mariage, l'âge de la conjointe ou du conjoint, le nombre d'enfants et l'âge des enfants sont pris en compte suivant la méthode collective. Au lieu de saisir en détail la situation familiale individuelle, on applique pour chaque personne assurée les chiffres empiriques tirés des bases techniques LPP 2020.

Le taux d'intérêt technique correspond au taux d'actualisation (ou taux d'évaluation) utilisé pour calculer les capitaux de prévoyance et les provisions techniques et, partant, le financement d'une institution de prévoyance. En s'appuyant sur une recommandation de l'expert-e en prévoyance professionnelle, l'organe suprême de l'institution de prévoyance fixe le taux d'intérêt technique pour évaluer les capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes et, le cas échéant, les provisions techniques.

La recommandation relative aux taux d'intérêt technique est par ailleurs soumise à un plafond, dit «borne supérieure»; il appartient à l'expert-e de justifier objectivement tout dépassement de cette valeur (directive technique DTA 4, version du 25 avril 2019).

Le taux d'intérêt technique de la Previs s'établit à 1.75% (comme l'année précédente), ce qui le situe à 0.93 point de pourcentage en deçà de la borne supérieure telle que définie dans la DTA 4.

1.5.8 Provisions techniques

Principes

La Previs constitue des provisions techniques pour les risques actuariels soumis à des fluctuations ainsi que pour les promesses de prestations qui ne sont pas ou pas suffisamment financées par les cotisations réglementaires.

Les provisions techniques sont des consolidations qui, dans le cadre du calcul du taux de couverture selon l'art. 44 OPP 2, sont prises en compte au même titre que les capitaux de prévoyance des personnes assurées actives et des bénéficiaires de

rentes.

Provision pour changement de bases

Cette provision est constituée pour tenir compte des effets financiers de l'augmentation attendue de l'espérance de vie depuis la publication des dernières bases techniques disponibles.

Conformément au règlement sur les provisions, la valeur théorique de la provision correspond à 0.3% du capital de couverture des rentes, multiplié par la différence entre l'année de calcul et l'année de publication des bases techniques utilisées par l'institution de prévoyance. Au 31 décembre 2022, il fallait ainsi provisionner 0.6% du capital de couverture des rentes au titre du changement de base (contre 0.3% à la fin de l'exercice précédent).



Réassurance/fonds pour fluctuation des risques des personnes assurées actives

Le Conseil de fondation décide de la nature et de l'étendue de la réassurance pour les risques décès, invalidité et vieillesse en s'appuyant sur les bases de décision préparées à cet effet par l'expert-e.

La Previs a conclu une réassurance congruente pour couvrir pleinement les risques décès et invalidité.

Des provisions peuvent être constituées en prévision de changements futurs dans la réassurance (constitution d'une réserve de risque clientèle, retour à l'auto-assurance). Au 31 décembre 2022, une première tranche d'un montant de 6.36 millions de francs a été provisionnée en vue du renouvellement du contrat de réassurance au 1^{er} janvier 2024.

Provision pour taux de conversion

Une provision pour taux de conversion est constituée en cas de pertes dues à la retraite sur la base des taux de conversion appliqués en primauté de cotisations.

Cette provision est calculée pour toutes les personnes assurées actives dès l'âge de 58 ans. Elle correspond à la différence escomptée avec le taux d'intérêt technique entre l'avoir de vieillesse probable à l'âge de la retraite et le capital de couverture actuariel nécessaire calculé au même moment pour la rente convertie. Le calcul tient compte d'un taux de retrait sous forme de capital basé sur des valeurs empiriques.

Provision pour pertes sur les rentes de vieillesse LPP

Si, à la date du départ à la retraite, la rente de vieillesse réglementaire est inférieure à la rente de vieillesse prévue par la LPP, la rente de vieillesse réglementaire doit être relevée au niveau de la rente de vieillesse légale, ce qui occasionne des pertes pour la caisse, à compenser par la constitution d'une provision ad hoc.

Cette provision est calculée pour toutes les personnes assurées actives dès l'âge de 58 ans l'année précédente selon les mêmes principes que ceux régissant la provision pour taux de conversion.

Provision pour abaissement du taux d'intérêt technique

Au 31 décembre 2021, une première tranche avait été provisionnée pour financer une réduction supplémentaire du taux d'intérêt technique. En s'appuyant sur la borne supérieure 2023 fixée par la Chambre suisse des expert-e-s en caisses de pensions ainsi que sur les hypothèses formulées pour les années suivantes, le Conseil de fondation a décidé, lors de la clôture des comptes, de continuer à appliquer jusqu'à nouvel ordre le taux d'intérêt technique de 1.75%. En conséquence, la première tranche de la provision a été dissoute dans la clôture des comptes 2022.

1.5.9 Modification des bases et hypothèses techniques

Au cours de l'exercice sous revue, les bases techniques ont continué à être appliquées sans changement (taux d'intérêt technique de 1.75%, bases LPP 2020).

1.5.10 Taux de couverture selon l'art. 44 OPP 2

Le taux de couverture au niveau de la fondation, tel que défini par l'art. 44 OPP 2, s'élève à 101.17%. Le tableau ci-dessous indique dans quelle fourchette se situe le taux de couverture des différentes caisses de prévoyance.

Degré de couverture des caisses de prévoyance	2022	2021
< 90.0%	0	0
90.0% – 94.9%	0	0
95.0% – 99.9%	1	0
100.0% – 109.9%	11	2
110.0% – 119.9%	5	7
120.0% – 130.0%	0	8

1.6 Commentaires relatifs aux placements de fortune et au résultat net de ces placements

1.6.1 Organisation des activités de placement, règlement des placements

1.6.1.1 Règlement des placements

Le règlement des placements de la Previs fixe la répartition des responsabilités, des compétences et des tâches de contrôle entre le Conseil de fondation, le comité de placements et la direction.

Le processus de placement de fortune se subdivise en plusieurs phases, avec différentes attributions de compétences. Il en résulte grosso modo le tableau suivant:

Domaine	Conseil de fondation	Comité de placements	Gestion de portefeuilles
Placements stratégiques	Décision	Conseil	
Placements tactiques	Information	Décision	Mise en œuvre
Choix des titres		Information	Décision
Affaires courantes		Information	Décision

Domaine	Conseil de fondation	Comité de placements	Gestion de portefeuilles
Reporting	Information	Information	Consolidation

Pour les mandats externes, la gestion de portefeuille est assurée par le/la gestionnaire de portefeuille compétent-e de la banque concernée; s'agissant de mandats internes, le traitement relève de la gestion de portefeuille interne à la Previs.

Autres instances concernées

Mission	Responsabilité
Conseils stratégiques	Renato Flückiger, Ittigen
Global Custodian	UBS Switzerland AG, Zürich
Gestion de fonds	UBS Fund Management, Basel
Contrôle des risques	PPCmetrics AG, Zürich

1.6.1.2 Mandats de gestion de fortune

Sur autorisation de l'Autorité de surveillance des marchés financiers, les obligations suisses, obligations étrangères, actions suisses et actions étrangères sont gérées dans le cadre de fonds à investisseur unique moyennant la délégation en retour de la gestion de fortune à la gestion de portefeuille de la Previs. Toutes les autres catégories de placements sont gérées selon le même principe dans le cadre des Managed Accounts par la gestion de portefeuille de la Previs.

La Previs gère personnellement l'ensemble des placements avec le concours d'expert-e-s externes.

Elle a en outre attribué un mandat de gestion de fortune à Credit Suisse Asset Management pour les obligations en devises étrangères.

1.6.2 Niveau visé et calcul des réserves de fluctuation de valeur

Les réserves de fluctuation de valeur sont constituées séparément pour chaque caisse de prévoyance. Le niveau visé pour les réserves de fluctuation de valeur a été défini comme suit pour chacune des stratégies de placement¹:

	2022		2021	
	CHF	%	CHF	%
Stratégie de placement 20 (anciennement Retraités)	35'242'622	14.9	31'765'186	13.8
Stratégie de placement 30	993'455'811	18.0	956'800'789	17.6
Stratégie de placement 40	63'970'321	22.2	61'815'636	21.7

	2022		2021	
Stratégie de placement 50	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.

La procédure utilisée correspond aux principes d'évaluation énoncés au chiffre 1.4.2. Les réserves de fluctuation de valeur nécessaires ont été estimées par PPCmetrics SA en 2021.

¹ Le nombre figurant dans la désignation de la stratégie correspond à la part d'actions qu'elle comporte.

1.6.3 Présentation des placements par catégorie



1.6.3.1 Présentation des placements ventilés selon les usages comptables

	2022 CHF	2021 CHF
Stratégie 20 (anciennement Retraités)	207'974'153	221'324'334
Stratégie 30	5'638'047'671	6'037'225'342
Stratégie 40	331'164'073	351'967'430
Total des placements de fortune	6'177'185'897	6'610'517'106

Capital d'exploitation et autre	2022 CHF	2021 CHF
Liquidités d'exploitation	82'029'019	73'204'244
Créances d'employeurs/euses	5'824'450	5'676'950
Créances diverses	1'854'661	1'504'263
Actifs provenant de contrats d'assurance	0	2'927'527
Placements immatériels	1	42'601
Placements matériels	0	881'550
Compte de régularisation actif	924'238	914'568
Total capital d'exploitation et autre	90'632'370	85'151'703

Récapitulation de la fortune totale	2022 CHF	2021 CHF
Total des investissements	6'177'185'897	6'610'517'106

Récapitulation de la fortune totale	2022 CHF	2021 CHF
Total capital d'exploitation et autre	90'632'370	85'151'703
Fortune totale (somme du bilan)	6'267'818'267	6'695'668'809

Le poste «Créances envers des employeurs/euses» comprend les cotisations d'employeuses et d'employeurs encore dues au 31 décembre 2022.

1.6.3.2 Présentation selon la stratégie de placement 20

L'allocation des fonds au 31 décembre 2022 a été définie sur la base des valeurs boursières présentées dans la comptabilité des titres d'UBS. En raison d'un décalage temporel, ces valeurs diffèrent légèrement des valeurs inscrites dans le rapport annuel d'UBS et au bilan.

Le tableau ci-après met en regard la valeur fin 2022 et la quote-part visée dans la stratégie de placement sur décision du Conseil de fondation:

Catégorie de placement	Part visée	Placements	Fourchette
Liquidités	1.0%	0.4%	0 – 20%
Obligations suisses	13.0%	12.8%	8 – 20%
Obligations étrangères	20.0%	19.4%	15 – 30%
Obligations convertibles au niveau mondial	3.0%	2.8%	0 – 5%
Actions suisses	5.0%	5.2%	3 – 7%
Actions étrangères	13.0%	13.5%	10 – 20%
Actions marchés émergents	2.0%	1.8%	
Placements alternatifs	9.0%	9.1%	1 – 12%
Placements immobiliers suisses	30.0%	30.9%	25 – 35%
Placements immobiliers étrangers	4.0%	4.1%	0 – 7%

A la fin de l'exercice sous revue, la quote-part d'actions correspondait à la part visée.

1.6.3.3 Présentation selon la stratégie de placement 30

L'allocation des fonds au 31 décembre 2022 a été définie sur la base des valeurs boursières présentées dans la comptabilité des titres d'UBS. En raison d'un décalage temporel, ces valeurs diffèrent légèrement des valeurs inscrites dans le rapport annuel d'UBS et au bilan.

Le tableau ci-après met en regard la valeur fin 2022 et la quote-part visée dans la stratégie de placement sur décision du Conseil de fondation:

Catégorie de placement	Part visée	Placements	Fourchette
Liquidités	1.0%	0.4%	0 – 15%
Obligations suisses	10.0%	10.2%	5 – 15%
Obligations étrangères	14.0%	12.6%	10 – 25%
Obligations convertibles au niveau mondial	5.0%	4.5%	0 – 6%
Actions suisses	7.0%	7.2%	4 – 11%
Actions étrangères	20.0%	20.2%	15 – 29%
Actions marchés émergents	3.0%	2.9%	
Placements alternatifs	10.0%	9.8%	2 – 13%
Placements immobiliers suisses	26.0%	27.7%	21 – 31%
Placements immobiliers étrangers	4.0%	4.5%	0 – 7%

Au cours de l'exercice sous revue, la quote-part d'actions correspondait à la part visée.

1.6.3.4 Présentation selon la stratégie de placement 40

L'allocation des fonds au 31 décembre 2022 a été définie sur la base des valeurs boursières présentées dans la comptabilité des titres d'UBS. En raison d'un décalage temporel, ces valeurs diffèrent légèrement des valeurs inscrites dans le rapport annuel d'UBS et au bilan.

Le tableau ci-après met en regard la valeur fin 2022 et la quote-part visée dans la stratégie de placement sur décision du Conseil de fondation:

Catégorie de placement	Part visée	Placements	Fourchette
Liquidités	1.0%	2.8%	0 – 10%
Obligations suisses	8.0%	7.7%	3 – 10%
Obligations étrangères	11.0%	10.3%	5 – 20%
Obligations convertibles au niveau mondial	7.0%	6.2%	2 – 10%
Actions suisses	9.0%	9.2%	6 – 12%
Actions étrangères	27.0%	27.2%	20 – 42%
Actions marchés émergents	4.0%	3.7%	
Placements alternatifs	12.0%	11.6%	4 – 15%
Placements immobiliers suisses	17.0%	16.9%	12 – 22%
Placements immobiliers étrangers	4.0%	4.4%	0 – 7%

A la fin de l'exercice sous revue, la quote-part d'actions correspondait à la part visée.

1.6.4 Limites légales prévues par l'OPP 2

1.6.4.1 Art. 55 OPP 2 par rapport à la fortune totale

Conformément à l'article 55 de l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP 2), des limites s'appliquent aux différents placements.

	Part effective	Part maximale
Titres hypothécaires	1.84%	50.00%
Actions	29.98%	50.00%
Immobilier	30.43%	30.00%
Immobilier en Suisse	26.68%	30.00%
Immobilier à l'étranger	3.74%	10.00%
Placements alternatifs	7.25%	15.00%
Devises étrangères non couvertes	27.20%	30.00%
Infrastructure	1.64%	10.00%
Placements chez l'employeur/euse	0.00%	5.00%

A l'exception des placements immobiliers, toutes les limites sont respectées à l'échelle de la fondation. Au 31 décembre 2022, les valeurs patrimoniales déclarées au titre d'immeubles en vertu de l'OPP 2 représentaient 30.43%. La limite fixée par l'OPP 2 est ainsi dépassée au niveau de la stratégie de placement. Ce dépassement de la limite établie à 30.00% pour les placements immobiliers se justifie et s'explique à la lumière des remarques ci-dessous, extraites du règlement des placements:

Les directives qui s'appliquent en matière de placement nécessitent l'extension de certaines limites stipulées par l'OPP 2 comme suit:

- *Stratégie 20: total des placements immobiliers selon la part visée par la Previs: 34%*
- *Stratégie 20: total des placements immobiliers selon la part maximale de la Previs: 42%*
- *Stratégie 30: total des placements immobiliers selon la part visée par la Previs: 30%*
- *Stratégie 30: total des placements immobiliers selon la part maximale de la Previs: 38%*

La Previs poursuit une stratégie de placement qui tend à utiliser au mieux le potentiel de rendement des différents marchés de placement en tenant compte de la capacité de risque (et en particulier aussi de la structure des engagements). Afin de réduire la volatilité de la fortune globale, la Previs détient et gère une large part d'immobiliers directs, principalement placée dans les appartements locatifs. La part stratégique visée de cette catégorie de placements (y compris la part des placements immobiliers indirects en Suisse) se situe, selon la stratégie de placement, entre 17% et 30%.

En complément à la catégorie des placements immobiliers en Suisse axés sur les logements et à titre de diversification, la Previs investit également une part dans les placements immobiliers indirects à l'étranger à hauteur de 4%. Une fois les parts visées atteintes, la part d'immobilier peut donc atteindre 34% au maximum, et même 42% si toutes les limites maximales

sont atteintes. De fait, il en résulte un dépassement des limites prévues par l'OPP 2 de respectivement 4 et 12 points de pourcentage. En augmentant la part d'immobilier, et en particulier d'immobilier direct, la Previs améliore encore sa situation générale en termes de risque.

La quote-part de placements alternatifs prévue par l'OPP 2 diffère de la classification effective telle que prévue par le règlement des placements, car une approche économique doit prévaloir quand il s'agit de surveiller les risques. Le respect de la quote-part de placements alternatifs prévue par l'OPP 2 est garanti par un rapport OPP 2 distinct, établi par notre dépositaire central (Global Custodian).

1.6.5 Instruments financiers dérivés et engagements de capital en cours (ouverts) <

1.6.5.1 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

	Exposure + CHF	Exposure - CHF	Valeur du marché CHF	Volumes de contrats CHF
Instruments sur devises	5'129'943	-2'264'510	2'865'433	693'464'905
Produits structurés	0	0	0	0
Total	5'129'943	-2'264'510	2'865'433	693'464'905

Les appels de marge existant au 31 décembre 2022 sont couverts par les limites internes disponibles auprès de notre dépositaire central (Global Custodian).

1.6.5.2 Engagements de capital en cours (ouverts)

Au 31 décembre 2022, les engagements de capital suivants étaient ouverts:

	CHF	EUR	USD
Engagement de capital appelé	5'334'060	96'569'831	175'351'740
Engagement de capital ouvert	4'665'940	68'430'169	97'348'260
Engagement de capital total	10'000'000	165'000'000	272'700'000

1.6.6 Valeurs de marché et cocontractants des titres en Securities Lending

En principe, le règlement des placements de la Previs n'autorise pas le prêt de titres. Il se peut cependant qu'au sein des parts de fonds souscrites et des fondations de placement, des prêts de titres (Securities Lending) soient proposés par l'intermédiaire du service de gestion de portefeuille du fournisseur.

1.6.7 Evolution du résultat net des placements

1.6.7.1 Rendements

	Fortune totale	Placements financiers	Placements immobiliers
ø 10 ans	3.94%	3.34%	5.57%
2022	-7.03%	-10.61%	4.94%
2021	7.21%	7.82%	4.96%
2020	4.11%	4.31%	3.46%
2019	9.72%	11.50%	4.44%
2018	-3.01%	-5.24%	4.52%
2017	8.32%	9.17%	5.29%
2016	7.45%	4.64%	14.96%
2015	0.79%	-0.05%	3.59%
2014	6.61%	7.23%	4.34%
2013	6.56%	6.82%	5.62%

Jusqu'en 2014, le rendement global était celui de la fondation commune Previs Service Public. Depuis 2015, il équivaut au résultat consolidé de toutes les stratégies de placement (fortune globale). Depuis 2017, le rendement global inclut aussi les placements de l'ancienne fondation de prévoyance Comunitas. Les chiffres à partir de 2015 ne permettent pas de connaître le rendement propre à chaque caisse. Pour les caisses de prévoyance, c'est le rendement de la stratégie de placement retenue qui est déterminant, conformément à la comptabilité des certificats d'actions.

1.6.7.2 Frais de gestion de la fortune

En valeur relative, les frais de gestion de fortune ont connu une hausse de 0.05% par rapport à l'exercice précédent.

	2022 CHF	2021 CHF
Coûts explicites placements financiers	-773'013	-943'399
Coûts implicites placements financiers	-23'036'624	-21'810'513
Total frais de gestion de la fortune placements financiers bruts	-23'809'637	-22'753'912
en % de la valeur du marché des placements financiers	0.51%	0.44%
Rabais	567'218	528'417

	2022 CHF	2021 CHF
Total frais de gestion de la fortune placements financiers nets	-23'242'419	-22'225'495
en % de la valeur du marché des placements financiers	0.50%	0.43%
Frais d'administration internes	-5'903'551	-6'005'377
Honoraires de tiers gestion de fortune	-608'130	-489'242
Recettes honoraires gestion de fortune / charges	268'171	313'571
Gestion de portefeuille interne	-129'874	-58'007
Estimations	-47'086	-47'368
Total frais de gestion de la fortune immobilière	-6'420'471	-6'286'421
en % de la valeur du marché des placements immobiliers directs	0.43%	0.44%
Total frais de gestion de la fortune nets	-29'662'890	-28'511'916
en % de la valeur du marché brute	0.49%	0.44%
en % de la valeur du marché nette	0.48%	0.43%

La Previs a conclu des conventions avec différentes fondations de placement et divers fournisseurs de fonds concernant les rétrocessions et les rabais. Pour l'année 2022, la Previs s'est vu accorder des rabais à concurrence de 0.57 million de francs (2021: 0.53 million de francs). Nous avons en outre conclu avec notre dépositaire central (Global Custodian) un «Fund Master Agreement», qui implique notamment la ségrégation de l'ensemble de nos fonds de placement. Cet accord garantit que, dans le cadre des relations commerciales avec la Previs, notre Global Custodian ne retient pas de dotations supplémentaires sous forme de rabais au sens de l'ATF 132 III 460.

Au 31 décembre 2022, la Previs ne détenait pas de placements collectifs non transparents, selon le relevé de frais de gestion de fortune établi par UBS. Le taux de transparence des coûts s'élève donc à 100%.

	2022 CHF	2021 CHF
Total placements transparents	6'177'185'896	6'610'517'106
Total placements collectifs non transparents	0	0
Fortune globale de placement	6'177'185'896	6'610'517'106
Pourcentage de transparence des coûts	100.00%	100.00%

1.6.7.3 Exercice du droit de vote

L'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), mieux connue sous le nom d'«initiative Minder», contraint les caisses de pension, en tant qu'actionnaires d'entreprises suisses, à faire effectivement

usage de leur droit de vote dans l'intérêt des bénéficiaires. Les modalités d'exercice du droit de vote peuvent être consultées sous www.previs.ch/fr/vermoegensanlagen.

1.6.8 Commentaires relatifs aux placements auprès des employeuses et employeurs et les réserves de cotisations des employeurs

1.6.8.1 Commentaires relatifs aux placements auprès des employeuses et employeurs

Au 31 décembre 2022, la Previs ne détenait aucun placement auprès d'employeuses ou employeurs.



1.6.8.2 Commentaires relatifs aux réserves de cotisations des employeurs

	2022 CHF	2021 CHF
Situation des réserves de cotisations employeurs au 1.1.	11'869'628	9'817'802
Apports affiliations existantes	5'569'975	3'659'593
Apports en cas de reprise d'effectifs d'assuré-e-s	10'928	0
Prélèvement pour le financement des cotisations	-4'316'351	-1'500'624
Prélèvement pour le maintien de l'effectif	-67'694	-155'208
Intérêts	71'260	48'065
Situation des réserves de cotisations employeurs au 31.12.	13'137'746	11'869'628

Les réserves de cotisations des employeurs ont été rémunérées à hauteur de 0.5% dans chacune des caisses de prévoyance. Depuis 2020, le modèle de rémunération appliqué est le suivant:

- en cas d'excédent (taux de couverture supérieur à 100%) de la caisse de prévoyance: taux d'intérêt minimal LPP de ½*
- en cas de découvert (taux de couverture inférieur à 100%) de la caisse de prévoyance: 0.0%

* Le Conseil fédéral définit chaque année (au quatrième trimestre, pour entrée en vigueur l'année suivante) le taux d'intérêt minimal dans la prévoyance professionnelle obligatoire.

1.7 Commentaires concernant les autres postes du bilan et du compte d'exploitation

1.7.1 Frais d'administration

La Previs comptabilise ses frais administratifs pour les différents secteurs: Prévoyance, Clientèle et communication, Placements financiers et Placements immobiliers. Les prestations réciproques sont facturées à l'interne.

	2022 CHF	2021 CHF
Frais d'administration bruts ¹	-10'393'679	-10'144'017
Produits prévoyance	141'617	92'564
Frais d'administration moins produits d'administration prévoyance	-10'252'062	-10'051'454
Frais d'administration facturés	4'885'881	4'846'710
Frais d'administration nets	-5'366'181	-5'204'744

¹ L'indemnisation des courtières et courtiers en assurance est incluse dans les frais administratifs. Elle s'effectue sur les primes de risque et de frais. Les affilié-e-s ou les personnes assurées pour lesquelles des indemnités sont versées à des courtiers/ères en assurance du fait de leur employeur/euse doivent, le cas échéant, s'adresser directement à la courtière ou au courtier en assurance compétent afin de connaître le montant de l'indemnité.

1.7.2 Engagement conditionnel vis-à-vis de PKRück Compagnie d'assurance vie pour la prévoyance professionnelle SA

En souscrivant le contrat de réassurance pour les risques décès et invalidité avec PKRück en 2013, la Previs a également racheté un paquet d'actions. Elle possède ainsi une participation substantielle (22.5% du capital), ce qui la place sur un pied d'égalité avec les membres fondateurs de l'époque, à savoir Nest, PKG et Abendrot.

Des dispositions réglementaires imposent de garantir la solvabilité permanente de PKRück: elles prévoient un taux de solvabilité minimum de 100%. PKRück s'est fixé comme objectif d'atteindre un taux de solvabilité de 200%, avec un minimum de 150%. Le taux de solvabilité peut être amené à passer en dessous de cette barre de 150% du fait des aléas du marché ou d'autres raisons mais, dans ce cas, des mesures doivent être prises immédiatement en vue de remédier à la situation et de revenir au taux visé.

Pour ce faire, il est indiqué que les actionnaires versent une contribution non assortie d'indemnités dans les réserves de capital libres de PKRück, cette procédure ayant l'avantage d'être rapide et simple. Le contrat correspondant prévoit que le conseil d'administration de PKRück puisse définir la date de ce versement à la majorité simple au cours des cinq années suivantes, afin de pouvoir réagir rapidement à l'évolution du marché et aux exigences réglementaires.

Le Conseil de fondation de la Previs a approuvé le contrat le 9 mai 2018. Il a ainsi pris un engagement conditionnel plafonné à 6.975 millions de francs pour la période du 27 mars 2019 au 27 mars 2024.

L'engagement n'a pas été porté au bilan à titre d'engagement conditionnel.

1.8 Dispositions de l'Autorité de surveillance

Les comptes annuels 2021 ont été approuvés par l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des

fondations (ABSPPF) le 30 mai 2022. Aucune condition n'a été imposée.

1.9 Autres informations relatives à la situation financière

1.9.1 Découvert: commentaires relatifs aux mesures prises

Au 31 décembre 2022, seule la caisse de prévoyance Retraités présentait un taux de couverture inférieur à 100%. Le mécanisme de financement complémentaire automatique introduit pour cette caisse fait que son taux de couverture ne peut pas descendre en dessous de 96%. Il n'y a donc pas lieu de prendre d'autres mesures pour résorber le déficit de couverture. ◀

1.9.2 Liquidation partielle

La convention d'affiliation résiliée au 31 décembre 2022 a donné lieu à une liquidation partielle. La procédure n'a pas encore pu être clôturée, mais un acompte des capitaux de couverture a tout de même été versé à la nouvelle institution de prévoyance. Le droit collectif aux provisions et aux réserves de fluctuation de valeur n'avait pas encore été transféré à la date de clôture du bilan. Les comptes annuels 2022 tiennent compte d'une délimitation ad hoc.

1.9.3 Valeurs patrimoniales gagées

Pour la couverture des opérations de change à terme, notre banque attitrée possède un droit de gage sur notre portefeuille de titres à hauteur de 50 millions de francs. Pour les dérivés cotés en bourse, des valeurs patrimoniales ad hoc ont été gagées en sus dans notre fonds à investisseur unique.

1.10 Événements postérieurs à la date de clôture du bilan

Rachat de Credit Suisse par UBS – Conséquences pour la Previs

UBS conserve nos titres dans le cadre du Global Custody (banque dépositaire) et assure la gestion de nos fonds à investisseur unique.

La collaboration avec Credit Suisse se limite essentiellement à la gestion de fortune, que ce soit à travers des fonds CS (immobilier et infrastructure) détenus par nos soins ou encore un mandat obligatoire. Les risques associés sont de nature opérationnelle. Cela signifie que les titres sont maintenus dans nos dépôts UBS et que le risque est seulement lié à la gestion des valeurs patrimoniales qu'ils recouvrent. Dans nos stratégies en matière d'actions et d'obligations, nous maintenons les positions directes, à savoir notamment des actions de Credit Suisse (pour une valeur d'environ 3 millions de francs au cours de clôture de la bourse le 17 mars 2023) qui connaîtront un amortissement substantiel du fait du faible prix de rachat fixé à CHF 0.76. Nous détenons des obligations d'un montant avoisinant les 17 millions de francs, dont 16.3 millions sont garantis (p. ex. hypothèques de première classe). Selon l'état actuel des connaissances, ces obligations garanties ne devraient pas subir d'amortissement. (Publication sur www.previs.ch/fr le 21.3.2023).



Fiches d'information sur les caisses de prévoyance Association

Caisse de prévoyance Comunitas

Résultat d'exploitation 2022

Caisse de prévoyance Comunitas



L'année de tous les défis

Il y a un an de cela, nous avions indiqué que, tout en regardant l'avenir avec prudence, nous nous réjouissions du résultat de l'exercice 2021 et faisons le choix de le mettre notamment à profit pour renforcer encore les réserves.

L'année catastrophique qu'ont connue les placements de la fortune en 2022 (performance consolidée: -7%) a nécessité d'utiliser une partie des réserves prévues pour compenser de telles variations et entraîné une détérioration des taux de couverture. Les différentes caisses de prévoyance, selon leur structure et le niveau initial de leurs réserves, affichaient fin 2022 des taux de couverture variables, compris entre 100.1% et 115.5%. Au niveau de la fondation, le taux consolidé s'établissait à 101.2%. Seule la caisse de prévoyance Retraités présentait un découvert, avec un taux de couverture de 96%. Ce taux est maintenu à un niveau stable grâce à un mécanisme de financement complémentaires.

Vue d'ensemble des principales informations

Chiffre-clé	31.12.2022	31.12.2021
Somme du bilan (1'000 CHF)	2'511'007	2'669'573
Taux de couverture	100.09%	109.12%
Bases techniques	LPP 2020 / TP	LPP 2020 / TP
Rémunération du capital de prévoyance des assurés actifs	1.50%	2.00%
Taux d'intérêt technique (rémunération des capitaux de prévoyance Retraités)	1.75%	1.75%
Taux de conversion	5.50%	5.60%
Stratégie de placement	Stratégie 30	Stratégie 30
Objectif des réserves pour fluctuation de valeurs	18.00%	17.60%
Rendement des placements	-6.96%	7.23%
Nombre d'employeurs	575	590
Nombre d'assurés	12'975	12'623
Nombre de rentiers	3'740	3'558

Comptes annuels selon SWISS GAAP FER 26

Bilan

Actifs	31.12.2022	31.12.2021
	CHF 1'000	CHF 1'000
Liquidités et placements sur les marchés monétaires	34'590	27'757
Placements de fortune	2'475'280	2'639'303
Créances	1'137	1'294
Actifs provenant des contrats d'assurance	-	1'218
Total des actifs	2'511'007	2'669'573

Passifs	31.12.2022	31.12.2021
	CHF 1'000	CHF 1'000
Dettes ¹⁾	53'658	51'596
Réserves de cotisations des employeurs	1'540	1'365
Capital de prévoyance assurés actifs	1'476'239	1'432'567
Capital de prévoyance rentiers	961'895	940'143
Provision pour changement de base	5'192	2'532
Provision pour taux de conversion	5'794	18'121
Provision pour pertes sur les retraites LPP	1'811	1'428
Provision pour abaissement du taux d'intérêt technique	-	3'073
Provision pour fluctuations de risques	2'747	-
Réserve de fluctuation de valeurs	2'121	2'187'118
Total des passifs	2'511'007	2'669'573

¹⁾ Prestations de libre passage, rentes et dettes gérées à venir (y.c. les changements de caisse de prévoyance d'employeurs).

2022 restera dans les annales comme une année historiquement mauvaise pour les placements. L'inflation a opéré un retour aussi foudroyant qu'inattendu dans les consciences des acteurs du marché, des banques centrales, des responsables politiques et du grand public, en Europe et aux Etats-Unis en particulier. Le conflit armé déclenché par la Russie aux dépens de l'Ukraine n'a fait qu'aggraver la situation en entraînant une hausse drastique des prix de l'énergie et des denrées alimentaires, en Europe notamment. Les banques centrales ont réagi en changeant radicalement de cap monétaire. Elles se sont vues contraintes de renoncer à la politique ultra-expansionniste et aux faibles taux d'intérêt qu'elles pratiquaient depuis trop longtemps et de relever leurs taux directeurs. Les marchés des actions ont atteint leur plus bas niveau en septembre – l'indice MSCI World enregistrerait alors une moins-value de -25% – et se sont légèrement redressés en fin d'année. Nos actions étrangères s'établissaient fin 2022 à -14.2%, les actions suisses à -20.3% et celles des pays émergents à -23.2%. La hausse des taux a aussi pénalisé les obligations. Les obligations suisses ont fait l'objet d'une correction de 8.7% et les titres étrangers sont passés dans le négatif en reculant de 11.2%. Les obligations convertibles n'ont pas réussi à échapper à cette tendance et ont perdu près de 16% de leur valeur. Les placements alternatifs ont relativement bien résisté en comparaison, limitant leur perte à -0.8%. La seule éclaircie provient du secteur immobilier, qui a clôturé en hausse de 4.4% pour la Suisse et de 5.4% pour l'étranger.

Perspectives 2023: la tournure que prendra l'année 2023 dépendra de l'évolution de l'inflation et de la rigueur avec laquelle les banques centrales maintiendront le tour de vis monétaire, et pour combien de temps. Il est possible, et même probable, que l'Europe et les Etats-Unis entrent en récession. Un tel contexte conjoncturel ne serait en soi pas propice aux placements à risque. La remontée des taux présente l'avantage de permettre aux titres à revenu fixe nouvellement émis de renouer avec des coupons dont nous avons perdu l'habitude.

Stratégie 2022-2026

En 2021, le Conseil de fondation avait adopté la stratégie pour la période 2022-2026. Le plan de mesures correspondant a été finalisé sur cette base au cours du premier semestre 2022. Le contenu de la planification a été concrétisé dans les domaines stratégiques «Prestations», «Marchés», «Placements», «ICT», «Exploitation» et «Durabilité», et le calendrier échelonné entre 2022 et 2026. Il serait trop long de détailler ici les diverses mesures définies. Vous trouverez sur notre site Internet, à l'adresse www.previs.ch/fr/strategie, les lignes directrices retenues pour les divers domaines stratégiques ainsi que les résultats obtenus année par année.

Composition de la commission de prévoyance**Membres 2022:**

- Martin Kuratli (représentant des employeurs, présidence)
- Reto Lindegger (repr. des employeurs)
- Charles N. Moser (repr. des employeurs)
- Stefano Pedrazzi (repr. des employés jusqu'au 31 juillet 2022)
- Elmar Boschung (repr. des employés depuis le 1^{er} août 2022)
- Jeanette Ledergerber (repr. des employés depuis le 1^{er} février 2022)
- Vanessa Köhli (repr. des employés)

Cotisations et prestations d'entrée	CHF 1'000	CHF 1'000
Cotisations d'épargne incapacité de gain / AI	115'540	111'702
Dont cotisations d'épargne (employeur et employé)	102'381	98'784
Dont cotisations de risque (employeur et employé)	13'359	12'694
Dont cotisations des années précédentes	33	34
Dont retraits des réserves de cotisations des employeurs	-233	-10
Cotisations de tiers	12'218	12'028
Dont apports uniques (employeur et employé)	10'736	10'628
Dont apports aux réserves de cotisations des employeurs	380	260
Dont subventions du fonds de garantie	1'102	1'140
Prestations d'entrée	146'935	140'538
Dont prestations de libre passage	133'998	123'153
Dont Apports en cas de reprise d'effectifs d'assurés	6'903	8'783
Dont paiements pour versements anticipés EPL/divorce	6'134	8'603
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	274'693	264'268

Prestations et versements anticipés	31.12.2022 CHF 1'000	31.12.2021 CHF 1'000
Prestations réglementaires	-104'335	-101'314
Dont rentes (périodiques)	-66'654	-64'212
Dont versements de capital (uniques)	-37'681	-37'102
Prestations de sortie	-139'799	-121'593
Dont prestations de libre passage	-126'559	-109'306
Dont retraits pour versements anticipés EPL/divorce	-6'097	-6'236
Dont prestations en cas de sortie d'effectifs d'assurés 3)	-7'142	-16'052
Dépenses relatives aux prestations et versements	-244'134	-222'907

Activité d'assurance	31.12.2022 CHF 1'000	31.12.2021 CHF 1'000
Apport provenant de cotisations et prestations d'entrée	274'693	264'268
Dépenses relatives aux prestations et versements	-244'134	-222'907
Dissolution (+) / constitution (-) des capitaux de prévoyance	-23'006	-39'741
Assurés actifs		
Dissolution (+) / constitution (-) des capitaux de prévoyance Retraillés	-21'086	-18'742
Dissolution (+) / constitution (-) des provisions techniques	9'611	7'457
Dissolution (+) / constitution (-) des réserves de cotisations des employeurs	-147	-250
Charges (-) / produits (+) de liquidations partielles	-16	-1'361
Rémunération du capital d'épargne 4)	-21'287	-27'069
Compensation supplémentaire	-	-13'158
Produits de prestations d'assurance 5)	9'979	8'603
Charges d'assurance 6)	-9'351	-9'029
Utilisation de la part aux bénéfices des assurances	-3'509	-2'175
Résultat net de l'activité d'assurance	-28'253	-54'106

Utilisation des produits	31.12.2022 CHF 1'000	31.12.2021 CHF 1'000
Résultat net de l'activité d'assurance	-28'253	-54'106
Résultat net des placements	-184'586	175'079
Autres produits	1	1
Autres charges	-1	-2
Frais d'administration bruts	-3'759	-3'660
Total intermédiaire	-216'597	117'313
Dissolution (+) / constitution (-) des réserves pour fluctuation de valeurs	216'597	-117'313

²⁾ Sorties collectives survenant lors de la sortie d'un employeur de la caisse de prévoyance.

⁴⁾ Ce poste inclut également la rémunération du capital de prévoyance des assurés en incapacité de gain.

⁵⁾ Ce poste inclut les prestations d'assurance de PKRück provenant des sinistres invalidité et décès.

⁶⁾ Ce poste inclut les primes de risque et de PKRück ainsi que les cotisations dans le fonds de garantie.

Stratégie de développement durable

En rendant compte de nos activités en matière de développement durable, nous souhaitons mettre en lumière les efforts jusqu'à présent consentis par la Previs ainsi que les progrès accomplis à ce niveau. Depuis janvier 2023, ce rapport est disponible sur une page Web spécifique, mise à jour chaque année de manière à garantir la transparence du cheminement. Pour le consulter, nous vous invitons à vous rendre sur www.previs.ch/fr/nachhaltigkeit.

Assemblée des délégués 2023

Les affaires de l'Assemblée des délégués seront traitées numériquement via

Taux de couverture selon OPP2

	31.12.2022 CHF 1'000	31.12.2021 CHF 1'000
Capital de prévoyance des assurés actifs	1'476'239	1'432'587
Capital de prévoyance pour les bénéficiaires de rentes	961'895	940'143
Capital de prévoyance pour les bénéficiaires de rentes	2'438'135	2'372'730
Provision pour changement de base	5'192	2'532
Provision pour taux de conversion	5'794	18'121
Provision pour pertes sur les retraites LPP	1'811	1'428
Provision pour abaissement du taux d'intérêt technique	-	3'073
Provision pour fluctuations de risques	2'747	-
Total intermédiaire des provisions techniques	15'543	25'154
Total des capitaux de prévoyance et provisions techniques (fonds nécessaires)	2'453'678	2'397'884
Réserves pour fluctuation de valeurs	2'121	2'187'18
Avoir de prévoyance disponible	2'455'798	2'616'602
Taux de couverture consolidé (avoir de prévoyance disponible en % des fonds nécessaires)	100.09%	109.12%

Assurés et rentiers

	2022	2021
Nombre d'assurés	12'975	12'623
Dont femmes	6'516	6'263
Dont hommes	4'457	4'360
Age moyen des assurés actifs	45.61	45.72

un portail en ligne. Les informations nécessaires seront envoyées début mai.

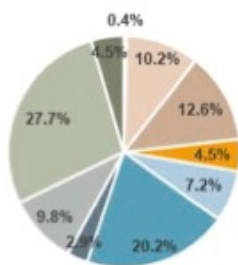
Nombre de rentiers	3'740	3'558
Dont rentes des veuves	2'896	2'763
Dont rentes d'invalidité	281	265
Dont rentes de conjoint	411	406
Dont rentes pour enfant/orphelin	143	117
Dont autres rentes	7	7
Age moyen des retraités (hors rentes pour enfant/orphelin)	71.48	71.31

Rapport entre assurés et rentiers

	31.12.2022	31.12.2021
Capital de prévoyance des rentiers en CHF	961'895'429	940'142'996
Capital de prévoyance des assurés actifs en CHF	1'476'239'377	1'432'586'565
Capital de prévoyance des assurés actifs en % assurés et rentiers	60.55%	60.38%
Capital de prévoyance des rentiers en % des assurés et rentiers	39.45%	39.62%
Capital de prévoyance des rentiers en % par rapport à celui des assurés actifs	65.16%	65.63%

Comparaison pluriannuelle des chiffres-clés

	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
Somme du bilan ('000 CHF)	2'511'007	2'669'573	2'449'544	2'419'021	2'192'698
Taux de couverture	100.09%	109.12%	104.40%	102.04%	96.43%
Bases techniques	LPP 2020 / TP	LPP 2020 / TP	LPP 2020 / TP	LPP 2015 / TP	LPP 2015 / TP
Rémunération du capital de prévoyance des assurés actifs	1.50%	2.00%	1.50%	1.50%	1.00%
Taux d'intérêt technique (rémunération des capitaux de prévoyance Retraités)	1.75%	1.75%	1.75%	2.00%	2.25%
Taux de conversion	5.50%	5.60%	5.70%	5.80%	5.80%
Stratégie de placement	Stratégie 30	Stratégie 30	Stratégie 30	Stratégie 30	Stratégie 30
Objectif des réserves pour fluctuation de valeurs	18.00%	17.60%	17.60%	17.90%	11.43%
Rendement des placements	-6.96%	7.23%	4.06%	9.70%	-3.08%
Nombre d'employeurs	575	590	596	603	619
Nombre d'assurés	12'975	12'623	12'305	12'569	12'031
Age moyen des assurés actifs	45.61	45.72	45.67	45.58	45.59
Nombre de rentiers	3'740	3'558	3'421	3'382	3'212
Age moyen des retraités (hors rentes pour enfant/orphelin)	71.48	71.31	71.11	70.91	71.79



Composition des placements	Tactique 2022 en %	Stratégie 2022 en %
Liquidités	0.4%	1.0%
Obligations suisses	10.2%	10.0%
Obligations étrangères	12.6%	14.0%
Obligations convertibles au niveau mondial	4.5%	5.0%
Actions suisses	7.2%	7.0%
Actions étrangères	20.2%	20.0%
Actions marchés émergents	2.9%	3.0%
Placements alternatifs	9.8%	10.0%
Placements immobiliers suisses	27.7%	26.0%
Placements immobiliers étrangers	4.5%	4.0%

Informations supplémentaires

Liquidation partielle

Un contrat d'affiliation résilié au 31 décembre 2022 a donné lieu à une liquidation partielle. La procédure devrait être clôturée d'ici la fin juin 2023.





Previs Prévoyance
Brückfeldstrasse 16 | Postfach | CH-3001 Bern
T 031 963 03 00 | F 031 963 03 33 | info@previs.ch | www.previs.ch

previs 
Quand prévoyance
rime avec transparence



Caisse de prévoyance Service Public

Résultat d'exploitation 2022

Caisse de prévoyance Service Public



L'année de tous les défis

Il y a un an de cela, nous avions indiqué que, tout en regardant l'avenir avec prudence, nous nous réjouissions du résultat de l'exercice 2021 et faisons le choix de le mettre notamment à profit pour renforcer encore les réserves.

L'année catastrophique qu'ont connue les placements de la fortune en 2022 (performance consolidée: -7%) a nécessité d'utiliser une partie des réserves prévues pour compenser de telles variations et entraîné une détérioration des taux de couverture. Les différentes caisses de prévoyance, selon leur structure et le niveau initial de leurs réserves, affichaient fin 2022 des taux de couverture variables, compris entre 100.1% et 115.5%. Au niveau de la fondation, le taux consolidé s'établissait à 101.2%. Seule la caisse de prévoyance Retraités présentait un découvert, avec un taux de couverture de 96%. Ce taux est maintenu à un niveau stable grâce à un mécanisme de financement complémentaire.

Vue d'ensemble des principales informations

Chiffre-clé	31.12.2022	31.12.2021
Somme du bilan (1'000 CHF)	2'964'416	3'187'949
Taux de couverture	101.51%	110.15%
Bases techniques	LPP 2020 / TP	LPP 2020 / TP
Rémunération du capital de prévoyance des assurés actifs	1.00%	2.00%
Taux d'intérêt technique (rémunération des capitaux de prévoyance Retraités)	1.75%	1.75%
Taux de conversion	5.50%	5.60%
Frais d'administration facturés (CHF)	240	240
Stratégie de placement	Stratégie 30	Stratégie 30
Objectif des réserves pour fluctuation de valeurs	18.00%	17.60%
Rendement des placements	-8.96%	7.23%
Nombre d'employeurs	618	615
Nombre d'assurés	15'340	15'163
Nombre de rentiers	5'298	5'227

Comptes annuels selon SWISS GAAP FER 26

Bilan		
	31.12.2022	31.12.2021
Actifs	CHF 1'000	CHF 1'000
Liquidités et placements sur les marchés monétaires	35'533	26'963
Placements de fortune	2'924'313	3'153'626
Créances	4'569	5'330
Actifs provenant des contrats d'assurance	-	1'230
Total des actifs	2'964'416	3'187'949
Passifs		
	31.12.2022	31.12.2021
Passifs	CHF 1'000	CHF 1'000
Dettes ¹⁾	68'575	65'924
Réserves de cotisations des employeurs	5'570	5'960
Capital de prévoyance assurés actifs	1'534'605	1'563'459
Capital de prévoyance rentiers	1'294'211	1'297'521
Provision pour changement de base	7'224	3'639
Provision pour taux de conversion	5'362	17'795
Provision pour pertes sur les retraites LPP	3'130	2'560
Provision pour abaissement du taux d'intérêt technique	-	3'971
Provision pour fluctuations de risques	2'711	-
Réserve de fluctuation de valeurs	43'028	287'020
Total des passifs	2'964'416	3'187'949

¹⁾ Prestations de libre passage, rentes et dettes générales à verser (y c. les changements de caisses de prévoyance d'employeurs).

2022 restera dans les annales comme une année historiquement mauvaise pour les placements. L'inflation a opéré un retour aussi foudroyant qu'inattendu dans les consciences des acteurs du marché, des banques centrales, des responsables politiques et du grand public, en Europe et aux Etats-Unis en particulier. Le conflit armé déclenché par la Russie aux dépens de l'Ukraine n'a fait qu'aggraver la situation en entraînant une hausse drastique des prix de l'énergie et des denrées alimentaires, en Europe notamment. Les banques centrales ont réagi en changeant radicalement de cap monétaire. Elles se sont vues contraintes de renoncer à la politique ultra-expansionniste et aux faibles taux d'intérêt qu'elles pratiquaient depuis trop longtemps et de relever leurs taux directeurs. Les marchés des actions ont atteint leur plus bas niveau en septembre – l'indice MSCI World enregistrerait alors une moins-value de -25% – et se sont légèrement redressés en fin d'année. Nos actions étrangères s'établissaient fin 2022 à -14.2%, les actions suisses à -20.3% et celles des pays émergents à -23.2%. La hausse des taux a aussi pénalisé les obligations. Les obligations suisses ont fait l'objet d'une correction de 8.7% et les titres étrangers sont passés dans le négatif en reculant de 11.2%. Les obligations convertibles n'ont pas réussi à échapper à cette tendance et ont perdu près de 16% de leur valeur. Les placements alternatifs ont relativement bien résisté en comparaison, limitant leur perte à -0.8%. La seule éclaircie provient du secteur immobilier, qui a clôturé en hausse de 4.4% pour la Suisse et de 5.4% pour l'étranger.

Perspectives 2023: la tournure que prendra l'année 2023 dépendra de l'évolution de l'inflation et de la rigueur avec laquelle les banques centrales maintiendront le tour de vis monétaire, et pour combien de temps. Il est possible, et même probable, que l'Europe et les Etats-Unis entrent en récession. Un tel contexte conjoncturel ne serait en soi pas propice aux placements à risque. La remontée des taux présente l'avantage de permettre aux titres à revenu fixe nouvellement émis de renouer avec des coupons dont nous avons perdu l'habitude.

Plan de mesures pour la stratégie 2022–2026

En 2021, le Conseil de fondation avait adopté la stratégie pour la période 2022–2026. Le plan de mesures correspondant a été finalisé sur cette

Compte d'exploitation

	31.12.2022	31.12.2021
Cotisations et prestations d'entrée	CHF 1'000	CHF 1'000
Cotisations d'épargne incapacité de gain / AI	120'603	118'223
Dont cotisations d'épargne (employeur et employé)	104'432	102'351
Dont cotisations de risque (employeur et employé)	13'185	12'964
Dont frais d'administration (employeur et employé)	3'834	3'600
Dont cotisations des années précédentes	1	5
Dont retraits des réserves de cotisations des employeurs	-648	-608

base au cours du premier semestre 2022. Le contenu de la planification a été concrétisé dans les domaines stratégiques «Prestations», «Marché», «Placements», «ICT», «Exploitation» et «Durabilité», et le calendrier échelonné entre 2022 et 2026. Il serait trop long de détailler ici les diverses mesures définies. Vous trouverez sur notre site internet, à l'adresse www.previs.ch/fr/strategie, les lignes directrices retenues pour les divers domaines stratégiques ainsi que les résultats obtenus année par année.

Composition de la commission de prévoyance

Membres 2022:

- Beat Moser (représentant des employeurs, présidence)
- Marc Kaufmann (repr. des employeurs)
- Michel Tschan (repr. des employeurs)
- Katharina Botteron-Heltz (repr. des employés)
- Stephan Oberli (repr. des employés)
- Barbara Schär (repr. des employés)

	31.12.2022	31.12.2021
	CHF 1'000	CHF 1'000
Cotisations de tiers	13'349	11'982
Dont apports uniques (employeur et employé)	10931	10'362
Dont apports aux réserves de cotisations des employeurs	1'187	321
Dont subventions du fonds de garantie	1'230	1'289
Prestations d'entrée	167'927	242'007
Dont prestations de libre passage	155'797	155'026
Dont Apports en cas de reprise d'effectifs d'assurés	6'137	82'669
Dont paiements pour versements anticipés EPL/d' divorce	5'992	4'923
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	301'879	372'212
Prestations et versements anticipés	31.12.2022	31.12.2021
	CHF 1'000	CHF 1'000
Prestations réglementaires	-137'895	-145'725
Dont rentes (périodiques)	-66'481	-84'466
Dont versements de capital (uniques)	-41'514	-51'257
Prestations de sortie	-167'304	-158'466
Dont prestations de libre passage	-157'893	-132'105
Dont retraits pour versements anticipés EPL/d' divorce	-5'069	-4'065
Dont prestations en cas de sortie d'effectifs d'assurés ³⁾	-4'341	-22'296
Dépenses relatives aux prestations et versements	-305'299	-304'191
Activité d'assurance	31.12.2022	31.12.2021
	CHF 1'000	CHF 1'000
Apport provenant de cotisations et prestations d'entrée	301'879	372'212
Dépenses relatives aux prestations et versements	-305'299	-304'191
Dissolution (+)/constitution (-) des capitaux de prévoyance Assurés actifs	-16'328	-58'241
Dissolution (+)/constitution (-) des capitaux de prévoyance Retraités	3'593	-36'914
Dissolution (+)/constitution (-) des provisions techniques	9'638	4'460
Dissolution (+)/constitution (-) des réserves de cotisations des employeurs	-482	530
Charges (-)/produits (+) de liquidations partielles	-16	-2'000
Rémunération du capital d'épargne	-15'052	-28'167
Compensation supplémentaire	-	-13'412
Produits de prestations d'assurance ⁴⁾	13'473	8'953
Charges d'assurance ⁵⁾	-9'286	-9'133
Utilisation de la part aux bénéfices des assurances	-1'335	-2'203
Résultat net de l'activité d'assurance	-19'216	-68'117
Utilisation des produits	31.12.2022	31.12.2021
	CHF 1'000	CHF 1'000
Résultat net de l'activité d'assurance	-19'216	-68'117
Résultat net des placements	-219'978	211'161
Autres produits	2	1
Frais d'administration bruts	-4'800	-4'709
Total intermédiaire	-243'992	138'336
Dissolution (+)/constitution (-) des réserves pour fluctuation de valeurs	243'992	-138'336

³⁾ Sorties collectives survenant lors de la sortie d'un employeur de la caisse de prévoyance.

⁴⁾ Ce poste inclut les prestations d'assurance de PKRück provenant des sinistres invalidité et décès.

⁵⁾ Ce poste inclut les primes de résuue et de PKRück ainsi que les cotisations dans le fonds de garantie.

Stratégie de développement durable

En rendant compte de nos activités en matière de développement durable, nous souhaitons mettre en lumière les efforts jusqu'à présent consentis par la Previs ainsi que les progrès accomplis à ce niveau. Depuis janvier 2023, ce rapport est disponible sur une page Web spécifique, mise à jour chaque année de manière à garantir la transparence du cheminement. Pour le consulter, nous vous invitons à vous rendre sur www.previs.ch/fr/nachhaltigkeit.

Assemblée des délégués 2023

Les affaires de l'Assemblée des délégués seront traitées numériquement via un portail en ligne. Les informations nécessaires seront envoyées début mai.

Taux de couverture selon OPP2

	31.12.2022	31.12.2021
	CHF 1'000	CHF 1'000
Capital de prévoyance des assurés actifs	1'534'805	1'503'459
Capital de prévoyance pour les bénéficiaires de rentes	1'294'211	1'297'521
Capital de prévoyance pour les bénéficiaires de rentes	2'828'916	2'800'980
Provision pour changement de base	7'224	3'639
Provision pour taux de conversion	5'362	17'795
Provision pour pertes sur les retraites LPP	3'130	2'660
Provision pour abaissement du taux d'intérêt technique	-	3'971
Provision pour fluctuations de risques	2'711	-
Total intermédiaire des provisions techniques	18'426	28'064
Total des capitaux de prévoyance et provisions techniques (fonds nécessaires)	2'847'242	2'829'044
Réserves pour fluctuation de valeurs	43'028	287'020
Avoir de prévoyance disponible	2'890'270	3'116'064
Taux de couverture consolidé (avoir de prévoyance disponible en % des fonds nécessaires)	101,51%	110,15%

Assurés et rentiers

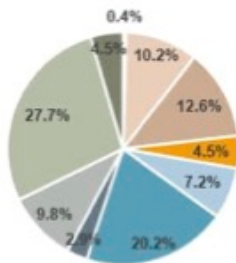
	2022	2021
Nombre d'assurés	15'340	15'163
Dont femmes	11'163	11'045
Dont hommes	4'177	4'118
Age moyen des assurés actifs	45,27	45,25
Nombre de rentiers	5'298	5'227
Dont rentes des veuves	4'305	4'264
Dont rentes d'invalidité	291	272
Dont rentes de conjoint	547	665
Dont rentes pour enfant/orphelin	128	121
Dont autres rentes	7	5
Age moyen des retraités (hors rentes pour enfant/orphelin)	73,06	72,90

Rapport entre assurés et rentiers

	31.12.2022	31.12.2021
Capital de prévoyance des rentiers en CHF	1'294'210'992	1'297'520'909
Capital de prévoyance des assurés actifs en CHF	1'534'605'324	1'503'459'075
Capital de prévoyance des assurés actifs en % assurés et rentiers	54.25%	53.68%
Capital de prévoyance des rentiers en % des assurés et rentiers	45.75%	46.32%
Capital de prévoyance des rentiers en % par rapport à celui des assurés actifs	84.34%	86.30%

Comparaison pluriannuelle des chiffres-clés

	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
Somme du bilan (1'000 CHF)	2'964'416	3'187'049	2'903'790	2'797'589	2'593'468
Taux de couverture	101.51%	110.15%	105.51%	103.54%	97.62%
Bases techniques	LPP 2020 / TP	LPP 2020 / TP	LPP 2020 / TP	LPP 2015 / TP	LPP 2015 / TP
Rémunération du capital de prévoyance des assurés actifs	1.00%	2.00%	1.50%	1.75%	1.00%
Taux d'intérêt technique (rémunération des capitaux de prévoyance Retraités)	1.75%	1.75%	1.75%	2.00%	2.25%
Taux de conversion	5.50%	5.80%	5.70%	5.80%	5.90%
Frais d'administration facturés (CHF)	240	240	240	240	240
Stratégie de placement	Stratégie 30	Stratégie 30	Stratégie 30	Stratégie 30	Stratégie 30
Objectif des réserves pour fluctuation de valeurs	18.00%	17.60%	17.60%	17.90%	11.43%
Rendement des placements	-6.96%	7.23%	4.06%	9.70%	-3.08%
Nombre d'employeurs	618	615	620	631	634
Nombre d'assurés	15'340	15'163	14'701	14'475	13'872
Age moyen des assurés actifs	45.27	45.25	45.21	45.25	45.31
Nombre de rentiers	5'298	5'227	4'972	4'850	4'890
Age moyen des retraités (hors rentes pour enfant/orphelin)	73.06	72.90	72.71	72.38	73.09



Composition des placements	Tactique 2022 en %	Stratégie 2022 en %
Stratégie 30		
Liquidités	0.4%	1.0%
Obligations suisses	10.2%	10.0%
Obligations étrangères	12.6%	14.0%
Obligations convertissibles au niveau mondial	4.5%	5.0%
Actions suisses	7.2%	7.0%
Actions étrangères	20.2%	20.0%
Actions marchés émergents	2.9%	3.0%
Placements alternatifs	9.8%	10.0%
Placements immobiliers suisses	27.7%	26.0%
Placements immobiliers étrangers	4.5%	4.0%

Informations supplémentaires

Aucune





Previs Prévoyance
Brückfeldstrasse 16 | Postfach | CH-3001 Bern
T 031 963 03 00 | F 031 963 03 33 | info@previs.ch | www.previs.ch

previs 
Quand prévoyance
rime avec transparence



Caisse de prévoyance Stratégie 30

Résultat d'exploitation 2022

Caisse de prévoyance Stratégie 30



L'année de tous les défis

Il y a un an de cela, nous avons indiqué que, tout en regardant l'avenir avec prudence, nous nous réjouissions du résultat de l'exercice 2021 et faisons le choix de le mettre notamment à profit pour renforcer encore les réserves.

L'année catastrophique qu'ont connue les placements de la fortune en 2022 (performance consolidée: -7%) a nécessité d'utiliser une partie des réserves prévues pour compenser de telles variations et entraîné une détérioration des taux de couverture. Les différentes caisses de prévoyance, selon leur structure et le niveau initial de leurs réserves, affichaient fin 2022 des taux de couverture variables, compris entre 100.1% et 115.5%. Au niveau de la fondation, le taux consolidé s'établissait à 101.2%. Seule la caisse de prévoyance Retraités présentait un découvert, avec un taux de couverture de 96%. Ce taux est maintenu à un niveau stable grâce à un mécanisme de financement complémentaire.

Vue d'ensemble des principales informations

Chiffre-clé	31.12.2022	31.12.2021
Somme du bilan (1'000 CHF)	36'679	35'575
Taux de couverture	100.75%	110.36%
Bases techniques	LPP 2020 / TP	LPP 2020 / TP
Rémunération du capital de prévoyance des assurés actifs	1.50%	2.00%
Taux d'intérêt technique (rémunération des capitaux de prévoyance Retraités)	1.75%	1.75%
Taux de conversion	5.50%	5.60%
Frais d'administration facturés (CHF)	240	240
Stratégie de placement	Stratégie 30	Stratégie 30
Objectif des réserves pour fluctuation de valeurs	18.00%	17.60%
Rendement des placements	-5.96%	7.23%
Nombre d'employeurs	37	34
Nombre d'assurés	352	343
Nombre de rentiers	24	20

Comptes annuels selon SWISS GAAP FER 26

Bilan		
	31.12.2022	31.12.2021
	CHF 1'000	CHF 1'000
Actifs		
Liquidités et placements sur les marchés monétaires	506	171
Placements de fortune	36'062	35'242
Créances	112	142
Actifs provenant des contrats d'assurance	-	20
Total des actifs	36'679	35'575
Passifs		
Dettes ¹⁾	1'736	445
Réserves de cotisations des employeurs	233	51
Capital de prévoyance assurés actifs	34'055	31'128
Provision pour taux de conversion	183	489
Provision pour pertes sur les retraites LPP	148	170
Provision pour fluctuations de risques	65	-
Réserve de fluctuation de valeurs	259	3'293
Total des passifs	36'679	35'575

¹⁾ Prestations de libre passage, remises et dettes générales à verser (y c. les changements de caisse de prévoyance d'employeurs).

2022 restera dans les annales comme une année historiquement mauvaise pour les placements. L'inflation a opéré un retour aussi foudroyant qu'inattendu dans les consciences des acteurs du marché, des banques centrales, des responsables politiques et du grand public, en Europe et aux Etats-Unis en particulier. Le conflit armé déclenché par la Russie aux dépens de l'Ukraine n'a fait qu'aggraver la situation en entraînant une hausse drastique des prix de l'énergie et des denrées alimentaires, en Europe notamment. Les banques centrales ont réagi en changeant radicalement de cap monétaire. Elles se sont vues contraintes de renoncer à la politique ultra-expansionniste et aux faibles taux d'intérêt qu'elles pratiquaient depuis trop longtemps et de relever leurs taux directeurs. Les marchés des actions ont atteint leur plus bas niveau en septembre – l'indice MSCI World enregistrait alors une moins-value de -25% – et se sont légèrement redressés en fin d'année. Nos actions étrangères s'établissaient fin 2022 à -14.2%, les actions suisses à -20.3% et celles des pays émergents à -23.2%. La hausse des taux a aussi pénalisé les obligations. Les obligations suisses ont fait l'objet d'une correction de 8.7% et les titres étrangers sont passés dans le négatif en reculant de 11.2%. Les obligations convertibles n'ont pas réussi à échapper à cette tendance et ont perdu près de 16% de leur valeur. Les placements alternatifs ont relativement bien résisté en comparaison, limitant leur perte à -0.8%. La seule éclaircie provient du secteur immobilier, qui a clôturé en hausse de 4.4% pour la Suisse et de 5.4% pour l'étranger.

Perspectives 2023: la tournure que prendra l'année 2023 dépendra de l'évolution de l'inflation et de la rigueur avec laquelle les banques centrales maintiendront le tour de vis monétaire, et pour combien de temps. Il est possible, et même probable, que l'Europe et les Etats-Unis entrent en récession. Un tel contexte conjoncturel ne serait en soi pas propice aux placements à risque. La remontée des taux présente l'avantage de permettre aux titres à revenu fixe nouvellement émis de renouer avec des coupons dont nous avons perdu l'habitude.

Plan de mesures pour la stratégie 2022–2026

En 2021, le Conseil de fondation avait adopté la stratégie pour la période 2022–2026. Le plan de mesures correspondant a été finalisé sur cette base au cours du

Compte d'exploitation

	31.12.2022	31.12.2021
	CHF 1'000	CHF 1'000
Cotisations et prestations d'entrée		
Cotisations d'épargne incapacité de gain / AI	2'575	2'436
Dont cotisations d'épargne (employeur et employé)	2'225	2'080
Dont cotisations de risque (employeur et employé)	318	295
Dont frais d'administration (employeur et employé)	84	82
Dont retraités des réserves de cotisations des employeurs	-49	-22
Cotisations de tiers	581	279

premier semestre 2022. Le contenu de la planification a été concrétisé dans les domaines stratégiques «Prestations», «Marché», «Placements», «ICT», «Exploitation» et «Durabilité», et le calendrier échelonné entre 2022 et 2026. Il serait trop long de détailler ici les diverses mesures définies. Vous trouverez sur notre site Internet, à l'adresse www.previs.ch/fr/strategie, les lignes directrices retenues pour les divers domaines stratégiques ainsi que les résultats obtenus année par année.

Composition de la commission de prévoyance

Membres 2022:

- Peter Büchli (représentant des employeurs, présidence)
- Marianne Aebersold (repr. des employés)
- Andreas Recher (repr. des employés)
- Peter Rieder (repr. des employeurs)

Dont apports uniques (employeur et employé)	318	221
Dont apports aux réserves de cotisations des employeurs	231	20
Dont subventions du fonds de garantie	32	38
Prestations d'entrée	4'945	5'823
Dont prestations de libre passage	4'706	1'225
Dont Apports en cas de reprise d'effectifs d'assurés	-	4'347
Dont paiements pour versements anticipés EP/Ldivorce	239	251
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	8'101	8'538

	31.12.2022	31.12.2021
	CHF 1'000	CHF 1'000
Prestations et versements anticipés		
Prestations de sortie	-5'211	-4'868
Dont prestations de libre passage	-2'833	-2'016
Dont retraits pour versements anticipés EP/Ldivorce	-142	-40
Dont prestations en cas de sortie d'effectifs d'assurés ¹⁾	-2'236	-2'810
Dépenses relatives aux prestations et versements	-5'211	-4'868

	31.12.2022	31.12.2021
	CHF 1'000	CHF 1'000
Activité d'assurance		
Apport provenant de cotisations et prestations d'entrée	8'101	8'538
Dépenses relatives aux prestations et versements	-5'211	-4'868
Dissolution (+)/constitution (-) des capitaux de prévoyance Assurés actifs	-2'401	-3'212
Dissolution (+)/constitution (-) des provisions techniques	263	281
Dissolution (+)/constitution (-) des réserves de cotisations des employeurs	-181	-6
Rémunération du capital d'épargne	-521	-560
Compensation supplémentaire	-	-134
Charges d'assurance ⁴⁾	-223	-208
Utilisation de la part aux bénéfices des assurances	-23	-65
Financement complémentaire de la caisse de prévoyance Retraités	-215	-
Résultat net de l'activité d'assurance	-410	-223

	31.12.2022	31.12.2021
	CHF 1'000	CHF 1'000
Utilisation des produits		
Résultat net de l'activité d'assurance	-410	-223
Résultat net des placements	-2'492	2'383
Frais d'administration bruts	-132	-125
Total intermédiaire	-3'033	2'034
Dissolution (+)/constitution (-) des réserves pour fluctuation de valeurs	3'033	-2'034

¹⁾ Sorties collectives survenant lors de la sortie d'un employeur de la caisse de prévoyance.

⁴⁾ Ce poste inclut les primes de risque et de PGRück ainsi que les cotisations dans le fonds de garantie.

Stratégie de développement durable

En rendant compte de nos activités en matière de développement durable, nous souhaitons mettre en lumière les efforts jusqu'à présent consentis par la Previs ainsi que les progrès accomplis à ce niveau. Depuis janvier 2023, ce rapport est disponible sur une page Web spécifique, mise à jour chaque année de manière à garantir la transparence du cheminement. Pour le consulter, nous vous invitons à vous rendre sur www.previs.ch/fr/nachhaltigkeit.

Assemblée des délégués 2023

Les affaires de l'Assemblée des délégués seront traitées numériquement via un portail en ligne. Les informations nécessaires seront envoyées début mai.

Taux de couverture selon OPP2

	31.12.2022	31.12.2021
	CHF 1'000	CHF 1'000
Capital de prévoyance pour les bénéficiaires de rentes	34'055	31'128
Provision pour taux de conversion	183	489
Provision pour pertes sur les retraites LPP	148	170
Provision pour fluctuations de risques	65	-
Total intermédiaire des provisions techniques	396	659
Total des capitaux de prévoyance et provisions techniques (fonds nécessaires)	34'451	31'786
Réserves pour fluctuation de valeurs	259	3'293
Avoir de prévoyance disponible	34'710	35'079
Taux de couverture consolidé (avoir de prévoyance disponible en % des fonds nécessaires)	100,75%	110,36%

Assurés et rentiers

	2022	2021
Nombre d'assurés	362	343
Dont femmes	195	196
Dont hommes	167	157
Age moyen des assurés actifs	42,15	41,62
Nombre de rentiers	24	20
Dont rentes des vieillesse	21	17
Dont rentes d'invalidité	1	1
Dont rentes de conjoint	2	2
Dont rentes pour enfant/orphelin	-	-
Dont autres rentes	-	-
Age moyen des retraités (hors rentes pour enfant/orphelin)	69,50	69,45

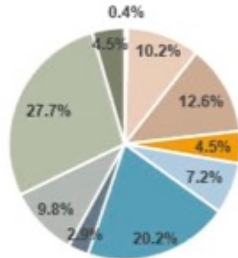
Rapport entre assurés et rentiers

	31.12.2022	31.12.2021

Capital de prévoyance des rentiers de la caisse de prévoyance en CHF	8'242'028	6'443'894
Capital de prévoyance des rentiers du collectif de rentiers en CHF	235'256'926	228'818'917
Capital de prévoyance des rentiers de la caisse de prévoyance en % par rapport à celui du collectif de rentiers	3.50%	2.82%
Capital de prévoyance des assurés actifs en CHF	34'055'035	31'127'618
Capital de prévoyance des assurés actifs en % assurés et rentiers	80.51%	82.85%
Capital de prévoyance des rentiers en % des assurés et rentiers	19.49%	17.15%
Capital de prévoyance des rentiers de la caisse de prévoyance en % par rapport à celui des assurés actifs	24.20%	20.70%

Comparaison pluriannuelle des chiffres-clés

	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
Somme du bilan (1'000 CHF)	36'579	35'575	29'965	23'477	19'321
Taux de couverture	100.75%	110.36%	104.46%	102.95%	97.07%
Bases techniques	LPP 2020 / TP	LPP 2020 / TP	LPP 2020 / TP	LPP 2015 / TP	LPP 2015 / TP
Rémunération du capital de prévoyance des assurés actifs	1.50%	2.00%	1.50%	1.50%	1.50%
Taux d'intérêt technique (rémunération des capitaux de prévoyance Retraités)	1.75%	1.75%	1.75%	2.00%	2.25%
Taux de conversion	5.50%	5.50%	5.70%	5.80%	5.90%
Frais d'administration facturés (CHF)	240	240	240	240	240
Stratégie de placement	Stratégie 30	Stratégie 30	Stratégie 30	Stratégie 30	Stratégie 30
Objectif des réserves pour fluctuation de valeurs	18.00%	17.60%	17.60%	17.90%	11.43%
Rendement des placements	-6.96%	7.23%	4.06%	9.70%	-3.08%
Nombre d'employés	37	34	30	24	20
Nombre d'assurés	362	343	291	224	193
Age moyen des assurés actifs	42.15	41.62	42.23	44.55	45.04
Nombre de rentiers	24	20	15	11	8
Age moyen des retraités (hors rentes pour enfant/orphelin)	69.50	69.45	68.80	69.42	71.75



Composition des placements	Tactique 2022	Stratégie 2022
Stratégie 30	en %	en %
Liquidités	0.4%	1.0%
Obligations suisses	10.2%	10.0%
Obligations étrangères	12.6%	14.0%
Obligations convertibles au niveau mondial	4.5%	5.0%
Actions suisses	7.2%	7.0%
Actions étrangères	20.2%	20.0%
Actions marchés émergents	2.9%	3.0%
Placements alternatifs	9.8%	10.0%
Placements immobiliers suisses	27.7%	26.0%
Placements immobiliers étrangers	4.5%	4.0%

Informations supplémentaires

Aucune





Previs Prévoyance
Brückfeldstrasse 16 | Postfach | CH-3001 Bern
T 031 963 03 00 | F 031 963 03 33 | info@previs.ch | www.previs.ch



Caisse de prévoyance Retraités

Résultat d'exploitation 2022

Caisse de prévoyance Retraités



L'année de tous les défis

Il y a un an de cela, nous avions indiqué que, tout en regardant l'avenir avec prudence, nous nous réjouissions du résultat de l'exercice 2021 et faisons le choix de le mettre notamment à profit pour renforcer encore les réserves.

L'année catastrophique qu'ont connue les placements de la fortune en 2022 (performance consolidée: -7%) a nécessité d'utiliser une partie des réserves prévues pour compenser de telles variations et entraîné une détérioration des taux de couverture. Les différentes caisses de prévoyance, selon leur structure et le niveau initial de leurs réserves, affichaient fin 2022 des taux de couverture variables, compris entre 100.1% et 115.5%. Au niveau de la fondation, le taux consolidé s'établissait à 101.2%. Seule la caisse de prévoyance Retraités présentait un découvert, avec un taux de couverture de 96%. Ce taux est maintenu à un niveau stable grâce à un mécanisme de financement complémentaire.

Vue d'ensemble des principales informations

Chiffre-clé	31.12.2022	31.12.2021
Somme du bilan (1'000 CHF)	227'164	231'893
Taux de couverture	96.00%	100.28%
Bases techniques	LPP 2020 / TP	LPP 2020 / TP
Taux d'intérêt technique (rémunération des capitaux de prévoyance Retraités)	1.75%	1.75%
Taux de conversion	5.50%	5.60%
Stratégie de placement	Stratégie 20	Retraités
Objectif des réserves pour fluctuation de valeurs	14.90%	13.80%
Rendement des placements	-5.88%	4.56%
Nombre de rentiers	1'009	960

Comptes annuels selon SWISS GAAP FER 26

Bilan

Actifs	31.12.2022 CHF 1'000	31.12.2021 CHF 1'000
Liquidités et placements sur les marchés monétaires	6'295	10'567
Placements de fortune	207'974	221'324
Créances	12'895	1
Total des actifs	227'164	231'893

Passifs	31.12.2022 CHF 1'000	31.12.2021 CHF 1'000
Dettes ¹⁾	97	1'066
Capital de prévoyance rentiers	235'257	228'819
Provision pour changement de base	1'271	615
Provision pour abaissement du taux d'intérêt technique	-	748
Réserve de fluctuation de valeurs	-	645
Découvert de couverture	-9'461	-
Total des passifs	227'164	231'893

¹⁾ Prestations de libre passage, rentes et dettes générales à verser (y c. les changements de caisse de prévoyance d'employeurs).

2022 restera dans les annales comme une année historiquement mauvaise pour les placements. L'inflation a opéré un retour aussi foudroyant qu'inattendu dans les consciences des acteurs du marché, des banques centrales, des responsables politiques et du grand public, en Europe et aux Etats-Unis en particulier. Le conflit armé déclenché par la Russie aux dépens de l'Ukraine n'a fait qu'aggraver la situation en entraînant une hausse drastique des prix de l'énergie et des denrées alimentaires, en Europe notamment. Les banques centrales ont réagi en changeant radicalement de cap monétaire. Elles se sont vues contraintes de renoncer à la politique ultra-expansionniste et aux faibles taux d'intérêt qu'elles pratiquaient depuis trop longtemps et de relever leurs taux directeurs. Les marchés des actions ont atteint leur plus bas niveau en septembre – l'indice MSCI World enregistrerait alors une moins-value de -25% – et se sont légèrement redressés en fin d'année. Nos actions étrangères s'établissent fin 2022 à -14.2%, les actions suisses à -20.3% et celles des pays émergents à -23.2%. La hausse des taux a aussi pénalisé les obligations. Les obligations suisses ont fait l'objet d'une correction de 8.7% et les titres étrangers sont passés dans le négatif en reculant de 11.2%. Les obligations convertibles n'ont pas réussi à échapper à cette tendance et ont perdu près de 16% de leur valeur. Les placements alternatifs ont relativement bien résisté en comparaison, limitant leur perte à -0.8%. La seule éclaircie provient du secteur immobilier, qui a clôturé en hausse de 4.4% pour la Suisse et de 5.4% pour l'étranger.

Perspectives 2023: la tournure que prendra l'année 2023 dépendra de l'évolution de l'inflation et de la rigueur avec laquelle les banques centrales maintiendront le tour de vis monétaire, et pour combien de temps. Il est possible, et même probable, que l'Europe et les Etats-Unis entrent en récession. Un tel contexte conjoncturel ne serait en soi pas propice aux placements à risque. La remontée des taux présente l'avantage de permettre aux titres à revenu fixe nouvellement émis de renouer avec des coupons dont nous avons perdu l'habitude.

Plan de mesures pour la stratégie 2022–2026

En 2021, le Conseil de fondation avait adopté la stratégie pour la période 2022–2026. Le plan de mesures correspondant a été finalisé sur cette base au cours du premier semestre 2022. Le contenu de la planification a été communiqué

Compte d'exploitation

Cotisations et prestations d'entrée	31.12.2022 CHF 1'000	31.12.2021 CHF 1'000
Cotisations de tiers	22	-
Prestations d'entrée	27'857	25'830
Dont prestations de libre passage	-	67
Dont Apports en cas de reprise d'effets d'assurés	27'857	25'763
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	27'879	25'830
Prestations et versements anticipés	31.12.2022 CHF 1'000	31.12.2021 CHF 1'000
Prestations réglementées	-26'914	-23'263

...é dans les domaines stratégiques «Présentations», «Marché», «Placements», «ICT», «Exploitation» et «Durabilité», et le calendrier échelonné entre 2022 et 2026. Il serait trop long de détailler ici les diverses mesures définies. Vous trouverez sur notre site Internet, à l'adresse www.previs.ch/fr/strategie, les lignes directrices retenues pour les divers domaines stratégiques ainsi que les résultats obtenus année par année.

Composition du Conseil de fondation

Membres 2022:

- Peter Flück (représentant des employeurs, présidence)
- Alfred Amrein (repr. des employeurs)
- Tanja Brunner (repr. des employés)
- Matthias Bütkofer (repr. des employeurs)
- Martin Gafner (repr. des employeurs)
- Susanne Graf (repr. des employeurs)
- Reto Lindegger (repr. des employeurs)
- Irene Minder (repr. des employés)
- Urs Obrecht (repr. des employés)
- Sarah Schneider (repr. des employés)
- Jürg Thöni (repr. des employés)

Prévisions - engagements	2022	2021
Dont rentes (périodiques)	-15'758	-19'192
Dont versements de capital (uniques)	-10'258	-8'071
Prévisions de sortie	-	-1'044
Dont prestations de libre passage	-	-1'044
Dont retraits pour versements anticipés EPL/d'ivoire	-	-
Dont prestations en cas de sortie d'effectifs d'assurance	-	-
Dépenses relatives aux prestations et versements	-26'011	-24'307

Activité d'assurance	31.12.2022	31.12.2021
	CHF 1'000	CHF 1'000
Apport provenant de cotisations et prestations d'entrée	27'879	25'830
Dépenses relatives aux prestations et versements	-26'011	-24'307
Dissolution (+)/constitution (-) des capitaux de prévoyance Retraités	-6'438	-6'876
Dissolution (+)/constitution (-) des provisions techniques	93	-1'364
Produits de prestations d'assurance ²⁾	1'617	974
Résultat net de l'activité d'assurance	-2'859	-4'742

Utilisation des produits	31.12.2022	31.12.2021
	CHF 1'000	CHF 1'000
Résultat net de l'activité d'assurance	-2'859	-4'742
Résultat net des placements	-13'382	9'620
Autres produits	-0	1
Total intermédiaire	-16'241	4'879
Dissolution (+)/constitution (-) des réserves pour fluctuation de valeurs	645	-645
Dissolution (+)/constitution (-) du découvert	15'597	-4'235

²⁾ Ce poste inclut les prestations d'assurance de PKRlick provenant des sinistres invalidité et décès.

Taux de couverture selon OPP2

	31.12.2022	31.12.2021
	CHF 1'000	CHF 1'000
Capital de prévoyance pour les bénéficiaires de rentes	235'257	228'819
Provision pour changement de base	1'271	615
Total intermédiaire des provisions techniques	-	748
Total intermédiaire des provisions techniques	1'271	1'364
Total des capitaux de prévoyance et provisions techniques (fonds nécessaires)	236'528	230'183
Réserves pour fluctuation de valeurs	-	645
Découvert	-9'461	-
Avoir de prévoyance disponible	227'067	230'827
Taux de couverture consolidé (avoir de prévoyance disponible en % des fonds nécessaires)	96.00%	100.28%

Rentiers

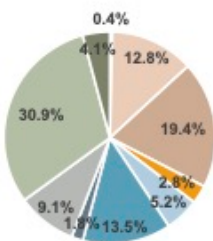
	2022	2021
Nombre de rentiers	1'009	960
Dont rentes des veuves	866	817
Dont rentes d'invalidité	83	82
Dont rentes de conjoint	42	43
Dont rentes pour enfants/orphelin	16	16
Dont autres rentes	2	2
Age moyen des retraités (hors rentes pour enfant/orphelin)	70.99	70.67

Assemblée des délégués 2023

Les affaires de l'Assemblée des délégués seront traitées numériquement via un portail en ligne. Les informations nécessaires seront envoyées début mai.

Comparaison pluriannuelle des chiffres-clés

	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
Somme du bilan (1'000 CHF)	227'164	231'893	220'680	174'805	156'095
Taux de couverture	96.00%	100.28%	98.10%	98.30%	98.00%
Bases techniques	LPP 2020 / TP	LPP 2020 / TP	LPP 2020 / TP	LPP 2015 / TP	LPP 2015 / TP
Taux d'intérêt technique (rémunération des capitaux de prévoyance Retraités)	1.75%	1.75%	1.75%	2.00%	2.25%
Taux de conversion	5.50%	5.60%	5.70%	5.80%	5.90%
Stratégie de placement	Stratégie 20	Retraités	Retraités	Retraités	Retraités
Objectif des réserves pour fluctuation de valeurs	14.90%	13.80%	13.80%	14.10%	7.09%
Rendement des placements	-5.88%	4.56%	3.63%	6.27%	-0.54%
Nombre de rentiers	1'009	960	921	774	590
Age moyen des retraités (hors rentes pour enfant/orphelin)	70.99	70.67	70.24	70.29	71.54



Composition des placements	Tactique 2022	Stratégie 2022
	en %	en %
Liquidités	0.4%	1.0%
Obligations suisses	12.8%	13.0%
Obligations étrangères	19.4%	20.0%
Obligations convertibles au niveau mondial	2.8%	3.0%
Actions suisses	5.2%	5.0%
Actions étrangères	13.5%	13.0%
Actions marchés émergents	1.8%	2.0%
Placements alternatifs	9.1%	9.0%
Placements immobiliers suisses	30.9%	30.0%
Placements immobiliers étrangers	4.1%	4.0%

Informations supplémentaires

Aucune



Previs Prévoyance
Brückfeldstrasse 16 | Postfach | CH-3001 Bern
T 031 963 03 00 | F 031 963 03 33 | info@previs.ch | www.previs.ch

previs 
Quand prévoyance
rime avec transparence

© Previs Prévoyance, 2023